

LES VILLAGES DÉMOCRATES

Livret d'étape des Villages

SOMMAIRE

<i>Introduction par Erwan Balanant</i>	3
<i>Village Entreprises, commerce & Industrie</i>	4
<i>Village Agriculture & alimentation</i>	11
<i>Village Santé</i>	18
<i>Village Développement durable</i>	25
<i>Village Europe, international & défense</i>	30
<i>Village Logement</i>	43
<i>Village Famille, enfance & bioéthique</i>	48
<i>Village Art & culture</i>	54
<i>Village Enseignement</i>	58
<i>Village Droit & justice</i>	62
<i>Village Décentralisation</i>	65



Le Mouvement Démocrate a souhaité mettre en place une méthode de travail et de réflexion originale autour de ce que nous avons appelé « Les villages démocrates ».

Notre intuition était que parmi les militants, les élus et les sympathisants de notre famille politique nous avions de nombreux talents professionnels, associatifs et que nous devions faire remonter ces expertises du terrain et les mettre aux débats pour répondre aux sujets du quotidien et des préoccupations des Français.

Plutôt que de faire des propositions « par le haut » que nous aurions soumises à nos militants, le Mouvement Démocrate a préféré demander à nos militants experts de travailler et de nous faire des propositions.

Alors, depuis 1 an, les onze villages démocrates travaillent avec détermination et passion sur les enjeux pour notre société. C'est le fruit de ce travail que nous vous proposons dans ce livret.

Je remercie sincèrement et chaleureusement les animateurs, les parlementaires et les experts qui ont fourni une réflexion de qualité nourrie de rencontres, de déplacements et d'auditions de spécialistes.

Ce riche travail est retranscrit dans ce document sans filtre politique. Chaque militant peut maintenant y réagir par mail à l'adresse du village concerné, indiquée au bas de chaque contribution. Ce livret constitue à présent une contribution au débat et à la réflexion sur la redéfinition du projet Démocrate.

Bonne lecture.

Erwan Balanant

01 ENTREPRISES, COMMERCE & INDUSTRIE

Nous sommes dans notre immense majorité **viscéralement attachés à notre « modèle social »**. Mais celui-ci est de plus en plus critiqué et en danger sous le coup de deux phénomènes en apparence contradictoires qui s'amplifient :

- **Le sentiment qu'il devient injuste et inefficace, que le travail ne paie plus, que le service public est insuffisant notamment en matière de santé et d'éducation.**
- Les déséquilibres terribles de nos comptes publics depuis plus de 40 ans, avec un consensus des experts de plus en plus alarmant. **Nous sommes « au pied du mur » avec en 2024 un déficit public > 5.8%, des taux de prélèvements obligatoires > 42.8%, des taux des dépenses publiques de 57.2% du PIB soit 8 points > UE, une dette publique > 113% du PIB, tous ces ratios étant parmi les plus mauvais de l'OCDE.**

En parallèle, **nos économies européennes sont aussi en perte de vitesse** par rapport au reste du monde. Le FMI estime que l'UE ne représente plus que 17.4% de la richesse mondiale dans le monde, contre 30.9% en 2004. La chute est vertigineuse. Sur la même période, la part des États-Unis est restée stable à 25 %. **Les avancées technologiques se font le plus souvent en dehors de l'Europe. Cette dernière a parfois tendance à freiner, réguler, voire interdire l'utilisation de ces technologies**, plutôt qu'à encourager, à innover. De fait, nous ne participons pas suffisamment à la révolution économique fulgurante en cours.

La colère d'une partie de plus en plus importante de la population trouve ainsi sa source dans cet appauvrissement relatif, et s'exprime soit par des mouvements éruptifs comme les gilets jaunes, soit par un vote toujours plus en faveur des extrêmes.

Comment donc réussir à redonner de l'espoir, de l'engagement, du sens au travail, à l'immense majorité de nos citoyens avec la promesse d'une juste répartition des richesses, tout en créant davantage de valeur, condition sine qua non à toute redistribution durable à tous ?

Voici quelques-unes de nos propositions « pour un partage plus juste et plus durable de la valeur ».

POUR UN PARTAGE PLUS DURABLE DE LA VALEUR

PROPOSITION #1 :

Accélérer massivement

la « renaissance industrielle »

(passer la part de l'industrie de 10% du PIB à 15% à horizon 2035)

- Mobiliser davantage l'épargne des Français vers l'industrie nationale.
- Offrir davantage de foncier disponible.
- Éradiquer le sentiment de l'imprévisibilité fiscale.
- Favoriser l'adéquation besoins/ressources en emplois industriels.
- Mieux flécher les appels à projets.
- Donner une visibilité à long terme sur le prix de l'énergie.
- Activer le levier de la commande publique en augmentant la part d'achats « made in France ».

PROPOSITION #2 :

Améliorer l'efficacité du service public et retrouver l'équilibre des comptes

- Supprimer un échelon du millefeuille administratif (1.1M de fonctionnaires de + en 25 ans !).
- Appliquer de façon volontariste les recommandations de la Cour de Comptes.
- Utiliser l'intelligence artificielle pour moderniser et optimiser les services publics.
- Porter un discours de vérité et de pédagogie sur la situation économique en France.

PROPOSITION #3 :

Maîtriser l'importance de la protection industrielle, de la RD et de l'innovation

- Mettre en place une stratégie nationale pour les brevets (Cf Chine, USA, Corée...).
- Renforcer la part de l'investissement en RD (passer de 2 points de PIB à 3 points d'ici 2030).

PROPOSITION #4 :

Transformer la contrainte de la transition écologique en opportunité pour renforcer nos entreprises françaises

- Promouvoir le « Choose France » avec notre énergie nucléaire décarbonée.
- Renforcer l'accompagnement des PME / ETI par l'ADEME pour améliorer leur bilan carbone
- Favoriser l'investissement dans la transformation écologique (rôle de la Banque des territoires).

PROPOSITION #5 :

Simplifier en profondeur les règles du monde économique

- Mettre en œuvre 100 propositions de simplification (cf travaux Ordre des Experts comptables).
- S'interdire de surajouter des contraintes aux normes européennes.

PROPOSITION #7 :

Protéger et promouvoir les PME et ETI, maillons clés pour l'économie française

- Renforcer l'accompagnement humain, social et la protection juridique de l'entrepreneur.
- Revitaliser les centres-villes (baisse de charges massives aux commerces de proximité).
- Renforcer les fonds propres des PME et ETI par le fléchage de l'épargne.
- Favoriser le régime de transmission aux repreneurs pour éviter le dépeçage.
- Simplifier la loi Egalim pour les petits groupes agro-industriels.
- Créer une garantie publique « Small business act » à la française (cf politique US).
- Créer une « bourse à l'ancrage » (cf politique Bumiputera malaisienne).
- Créer un visa « commerce de demain » (cf modèle singapourien).
- Créer des zones économiques circulaires (cf modèle canadien).

PROPOSITION #6 :

Maîtriser toute la chaîne de valeur de l'énergie, en disposant de toutes les compétences et des technologies, garantissant la souveraineté du pays et le pilotage des coûts

- Accélérer la promotion des gains d'efficacité pour les entreprises et les particuliers.
- Développer l'optimisation des pics de demande par la granularité temporelle des prix.
- Garantir le leadership du nucléaire sur l'ensemble de la filière.
- Développer la géothermie (cf rapport du HCP).
- Développer le biogaz et la méthanisation agricole.
- Travailler à la coopération et aux partenariats Europe-Méditerranée (photovoltaïque...).
- Développer l'industrie du stockage de l'énergie.
- Produire l'énergie locale des « Data centers » avec photovoltaïque + batterie.
- Simplifier le process d'installation des ENR (7 à 10 ans en France !).
- Développer dans chaque communauté de communes un réseau Smart Grid et de chaleur.
- Promouvoir la méthanisation en sortie des stations d'épuration.
- Travailler en synergie avec l'association AMORCE (compétences techniques aux élus locaux).
- Inciter l'ADEME à aider les projets en limite de rentabilité pour créer des schémas de rupture.

POUR UN PARTAGE PLUS JUSTE DE LA VALEUR

PROPOSITION #8 :

Faire de l'Etat l'acteur « régulateur – facilitateur » (et non seulement « normateur ») d'une société plus équitable

- Créer un label « Entreprise équitable », pour promouvoir les bonnes pratiques ESG.
- Promouvoir les filières alimentaires responsables (accords tripartites)
- Encourager le statut d'Entreprises Sociales et solidaires.
- Développer une « diplomatie économique offensive » (cf Reciprocal Trade Act américain).
- Rééquilibrer la part du budget moyen des ménages entre l'alimentation et le logement (actuellement respectivement 12% et 60%. Modèle scandinave 30% et 30%).

PROPOSITION #9 :

Faire que le travail rapporte davantage pour tous (Cf réflexions d'Antoine Foucher)

- Faire davantage porter le financement du modèle social sur la consommation, les revenus du capital, la retraite et l'héritage, que sur le travail (rééquilibrage après 40 ans de dérive).
- Augmenter de 2 points la TVA (hors produits de première nécessité et sur les services).
- Passer le PFU de 30% à 35%.
- Augmenter les prélèvements sur héritage > 500 000 euros par personne.
- Prélever davantage sur les retraités les plus aisés (à partir de 4000€ par personne).
- Mettre en parallèle des amortisseurs sociaux (10% du gain obtenu pour les foyers modestes).
- Baisser à due proportion le montant des cotisations sociales salariales (gain de 15 points de salaire).

PROPOSITION #10 :

Amplifier l'intéressement et la participation dans toutes les entreprises publiques et privées

- Mettre en place des primes de progrès dans le service public pour récompenser les économies.
- Créer un mécanisme de solidarité inter-entreprises dans une filière donnée pour la participation.
- Promouvoir l'épargne salariale dans toutes les entreprises (notamment celles < 50 salariés).

PROPOSITION #11 :

Promouvoir le « bénéfice utile », faire la chasse au « bénéfice futile » (à € d'impôt constant)

- Taxer davantage les rachats d'actions au profit des investissements utiles en Europe.
- Taxer davantage les dividendes non européens au profit des européens dans les contrats d'assurances vie, contrats de capitalisation et PER.
- Taxer davantage les rentes immobilières pour aider à l'achat de la résidence principale.
- Créer une « redevance data » (0.5% du chiffre d'affaires des géants de l'e-commerce pour abonder un fond de garantie des commerces physiques et baisser massivement leurs charges).

PROPOSITION #12 :

Soutenir les jeunes actifs. Insérer durablement les jeunes dans le monde du travail

- Améliorer l'adéquation entre les formations et le marché du travail (adapter le système scolaire aux métiers et à l'entreprise, valoriser l'apprentissage du CAP au master)
- Mettre en place un accompagnement personnalisé « parcours Emploi Jeune Actif ». Objectif : 0 jeune inactif de 15 ans à 29 ans (aujourd'hui 1.4M de jeunes inactifs « NEET » !). Coaching, mentorat, bilan de compétence, pour chaque jeune.
- Développer des contrats d'insertion et d'alternance, plus valorisés et mieux rémunérés (réallouer 50% des fonds des Maisons de l'emploi vers les entreprises qui embauchent en alternance des jeunes « NEET » de plus d'un an).
- Garantir un RSA x2 minimum pour tout jeune après 18 ans en stage ou en alternance.
- Soutenir la stabilité professionnelle (label « Employeur engagé jeunesse » valorisant les bonnes pratiques RH, afin de favoriser le sens au travail. S'assurer d'un suivi post-alternance systématique pour favoriser les embauches).
- Soutenir l'entrepreneuriat (microcrédit à taux zéro pour projets portés par des jeunes ; incubateurs de jeunes entrepreneurs sur tout le territoire).
- Faire que le travail paie plus grâce à un rééquilibrage intergénérationnel de la valeur (cf prop 9).

PROPOSITION #13 :

Œuvrer à une société plus fraternelle « tous porteurs du même maillot »

- Favoriser l'insertion des seniors (baisse massive de charges à l'embauche des plus de 55 ans).
- Valoriser les métiers manuels (promouvoir l'alternance et éviter les phénomènes de caste).
- Améliorer le dialogue social, renforcer la fraternité et la bienveillance (cf pratique de cogestion en Allemagne, Mitbestimmung).
- Réfléchir à la mise en œuvre des propositions de Raphaël Liogier (changer le regard sur l'activité « travail »).

PROPOSITION #14 :

Soutenir les jeunes actifs. Faciliter l'accès à un toit pour chaque jeune actif

- un Bonus logement 1^{er} emploi (aide forfaitaire à l'installation).
- Maintenir les APL sans décote immédiate après embauche.
- Étendre et valoriser le dispositif Visale (caution gratuite pour rassurer les propriétaires).
- Créer 10 000 logements « jeunes actifs ».
- Promouvoir le coliving (baisse du coût du loyer).
- Créer un guichet numérique unique « mon logement jeune » (APL, garant, bail, assurance...).
- Renforcer la carte « jeunes actifs » (réductions sur les transports, santé, culture...).
- Créer une application mobile dédiée à l'autonomie des jeunes (emploi + logement + santé).

PROPOSITION #15 :

Soutenir les jeunes actifs. Faciliter l'épanouissement et l'équilibre de vie

- Simplifier la mobilité (tarifs préférentiels sur les transports en commun et aides au permis ; développement du télétravail pour réduire les transports et favoriser l'équilibre de vie).
- Faciliter l'accès aux soins psychologiques, avec des consultations prises en charge.
- Développer des espaces de coworking pour se retrouver et partager des moments de vie.
- Proposer des formations pratiques à l'éducation financière et administrative (budgets, impôts, sécurité sociale, retraite).
- Encourager la participation à la citoyenneté (soutien à l'engagement associatif et civique, valorisé dans les parcours professionnels).
- Créer des espaces de co-construction des politiques publiques où les jeunes actifs peuvent s'exprimer.

Dépasser le traditionnel clivage « tout pour l'économie » / « tout pour le social » est une démarche qui s'inscrit parfaitement dans les valeurs du MoDem. Si notre modèle est à bout de souffle, nous pouvons cependant le refonder, le restructurer, en profondeur sans en changer l'esprit. Notre mouvement peut incarner cet espoir de renouveau en proposant un avenir meilleur pour toutes et tous, dans une « France forte qui protège les faibles ».

Pour apporter votre contribution à ce village :
village.entreprises@lesdemocrates.fr

PROPOSITIONS LOCALES

Thème : « Le Coût de l'énergie »

- Développer dans chaque communauté de communes d'un réseau smart grid.
- Développer dans chaque communauté de communes des réseaux de chaleur.
- Promouvoir la méthanisation en sortie des stations d'épuration (exemple en Essonne : 1.5M€ de revenus annuels pour 3.4M€ d'investissement).
- Travailler en synergie avec l'Association AMORCE, qui peut apporter beaucoup de compétences techniques aux élus locaux.
- Développer le benchmark des bonnes pratiques des intercommunalités (ex : Essonne baisse de 30% de la consommation d'énergie).

Thème : « Pour un partage plus juste et plus durable de la valeur »

- Offrir davantage de foncier disponible : mobiliser les pouvoirs publics pour proposer des terrains disponibles.
- Activer le levier de la commande publique en augmentant la part d'achats *made in France* : s'inspirer du « Small business act » américain avec des quotas de marchés publics.
- Utiliser l'intelligence artificielle : moderniser et optimiser les services publics avec des startups spécialisées (type « Bays Impact »). Adapter les effectifs au rythme de l'amélioration de la productivité.
- Porter un discours politique de vérité sur la situation économique en France. : seule une prise de conscience partagée par la majorité du peuple pourra permettre la mise en œuvre des changements nécessaires et urgents.
- Revitaliser les centres-villes : promouvoir le concept de « Consom'Acteur ». Créer des partenariats avec les grands centres commerciaux de périphérie (exemple de réussite à Poitiers).
- Promouvoir les filières responsables : favoriser les relations à long terme entre producteurs, transformateurs et distributeurs (s'inspirer des pratiques scandinaves de répartition de la valeur).
- Encourager le statut d'Entreprise Sociale et Solidaire : augmenter les avantages fiscaux et sociaux pour ces structures.

Thème : « Soutien aux jeunes actifs »

- Incubateurs de jeunes entrepreneurs sur tout le territoire.
- Tarifs préférentiels sur les transports en commun et aides à la mobilité (vélo, voiture, permis).
- Soutien à l'engagement associatif et civique, valorisé dans les parcours professionnels.
- Espaces de co-construction des politiques publiques où les jeunes actifs peuvent s'exprimer.

02

AGRICULTURE & ALIMENTATION

Pour notre famille démocrate, la défense de **notre modèle agricole et de nos paysans** en Europe et dans le monde (notamment à l'OMC) est une condition *sine qua non* pour garantir à nos concitoyens la possibilité de conserver leur goût du bon -pour le palais comme pour la santé- et des saisons.

La détresse du milieu agricole nous oblige collectivement : tantôt on reconnaît que les agriculteurs nous permettent d'assurer notre **alimentation de bonne qualité pour notre santé, tantôt on n'accepte pas qu'ils produisent en intensif** et en utilisant certaines ressources.

Dans chaque territoire, chaque agriculteur, en fonction de son implantation, doit faire face à des problèmes très différents. **Nous ne pouvons pas généraliser des méthodes de production du fait de la diversité de nos campagnes.**

Nos travaux ont été menés avec l'ambition de **répondre de façon adaptée à chaque réalité et en proximité**. Les prochaines élections municipales pourraient être l'opportunité de soutenir une agriculture locale et lui permettre d'être plus résiliente.

Nous sommes à la croisée des chemins :

soit nous perdons notre agriculture, comme nous avons perdu notre industrie dans les années 70 - 80, soit nous assumons que, dans un contexte géopolitique international et national troublé, avec une pression financière importante, une instabilité politique qui favorise les populismes, l'échelon local est celui qui va apporter le plus de stabilité et de sérénité à nos agriculteurs et, en conséquence nous mettons en priorité la construction de solutions locales efficaces pour notre agriculture.

C'est pourquoi notre proposition-phare consiste à **placer le débat d'orientation agricole en amont du débat d'orientation budgétaire, pour que les agriculteurs et les citoyens puissent s'écouter et générer des décisions concertées**. Comment produire pour les locaux mais pas seulement car pour parvenir à faire vivre un modèle économique il faut accepter qu'il puisse parfois s'exporter ailleurs.

PROPOSITION #1 : un DOA (débat d'orientation agricole) avant le DOB (débat d'orientation budgétaire)

Détail mécanisme : Le débat d'orientation budgétaire est une étape de la construction du budget communal qui permet de discuter concrètement du projet politique et des actions qui vont être menées. Nous proposons qu'il soit précédé d'un DOA en deux phases : une première phase avec les agriculteurs de la commune, puis une phase avec la population, permettant de partager un diagnostic sur la situation des agriculteurs de la commune, connaître leurs projets et faire en sorte que les actions qui seront portées par la commune soient cohérentes avec l'amélioration nécessaire de la situation de nos agriculteurs.

PROPOSITION #4

C'est aussi l'opportunité de favoriser du lien entre les agriculteurs d'une commune et la population du bassin de vie pour permettre de développer plus les ventes en direct qui apportent plus de marges et donc de revenu aux agriculteurs.

PROPOSITION #2

Une fois le budget construit, les actes doivent être au rendez-vous et pour cela il faut un interlocuteur unique : un adjoint en charge de l'agriculture, de l'économie et de l'environnement / foncier.

PROPOSITION #3

Identifier les terres arables irriguées naturellement ou irrigables, et déléguer la préemption à l'intercommunalité pour protéger ces terres contre la spéculation foncière, notamment immobilière. Utiliser ces terres pour installer des jeunes agriculteurs.

Les successions sur des terres agricoles sont de plus en plus menacées par l'artificialisation des terres agricoles. Les plus-values immobilières se créent sur des terres jusque-là agricoles.

C'est au niveau de l'intercommunalité qui a cette compétence de défendre un outil préemption/installation pour lutter contre cette spéculation.

La gestion de l'eau est le thème que notre Village a souhaité traiter en priorité.

L'eau devient un enjeu essentiel du fait que sa quantité et sa qualité doivent être à la portée de tous. Rappelons que l'eau est un bien commun : elle n'appartient à personne et sa gestion devient de plus en plus complexe. Le réchauffement climatique en accélère et perturbe le cycle.

Comment agir ? Nous formulons des propositions fortes, organisées selon deux axes, la gestion quantitative et la gestion qualitative.

GESTION QUANTITATIVE

Stockage et cultures semées

PROPOSITION #5:

On doit pouvoir stocker l'eau là où c'est possible, le prélèvement se faisant uniquement dans le surplus des capacités des nappes qui est prélevé pour une utilisation future. Le lieu du stockage ne doit pas être systématiquement bloqué par des « anti-bassines » et autres freins sans raisons valables.

PROPOSITION #6 :

Nous devons prioriser dès que possible les retenues collinaires, plus coûteuses mais plus efficaces pour capter l'eau. Environ 20 % de l'eau annuelle s'infiltra dans les nappes, un taux susceptible de baisser avec le changement climatique et l'augmentation des pluies extrêmes.

Pratiques agricoles

PROPOSITION #7:

En cas de sécheresse ou inondations prévisibles, il faut favoriser des cultures adaptées.

PROPOSITION #8:

L'irrigation doit obligatoirement être faite selon des méthodes qui permettent d'économiser l'eau.

PROPOSITION #9:

Il est nécessaire de réviser la gestion des cours d'eau et des fossés. Il y a un flou dans la définition d'un fossé et d'un cours d'eau, la réglementation est très fine, il faut veiller à ne pas perturber la biodiversité et de ne pas nuire aux espèces animales protégées.

Actuellement :

Si l'entretien d'un cours d'eau ou d'un fossé est une obligation réglementaire d'après le code de l'environnement, **le nettoyage peut créer une infraction qui dépasse rarement le simple rappel à la loi.** Il est recommandé à l'agriculteur de prendre contact avec les services de l'État et de consulter la cartographie validée au sein de la commission locale de l'eau, la constitution d'une procédure administrative spécifique peut être obligatoire.

L'agriculteur, tout comme une collectivité, doit être vigilant, car entre les contrôles, les photos satellites ou les dénonciations, les conséquences peuvent être importantes. En cas de récidive, les peines encourues peuvent être très lourdes pour l'agriculteur. Rappel : les agriculteurs ne peuvent plus gérer les cours d'eau pour des raisons écologiques et de maintien de la biodiversité.

Résultat : les fossés et les cours d'eau ne sont plus entretenus, ce qui provoque des inondations ou bien ils ne permettent pas aux animaux de pouvoir accéder à l'eau.

PROPOSITION #10:

Sur chaque territoire, après avoir défini clairement « un cours d'eau », il faut **analyser l'environnement et pouvoir prendre des mesures pour défendre l'accès à l'eau** des agriculteurs (en respectant des contraintes évoquées ci-dessus).

La question de la gestion de l'eau se pose : qui a les compétences ? Les filières agricoles au SIA nous ont toutes dit que la gestion de l'eau ne doit pas revenir en dernier terme aux agences de l'eau. Les comités de bassin doivent avoir plus de prérogatives pour imposer des solutions.

PROPOSITION #11:

L'objectif serait de créer une autorité capable d'émettre un avis sur les projets portés par chaque bassin versant. L'initiative resterait locale, au plus près des acteurs, mais un Haut Conseil pourrait évaluer les projets selon cinq critères :

1. Résilience du projet dans le temps.
2. Respect de la biodiversité.
3. Impact socio-économique : création d'emplois, maintien de ressources stratégiques (notamment alimentaires), amélioration des infrastructures existantes.
4. Effets sur les riverains et bénéfices pour la société.
5. Qualité et maturité du dossier présenté.

Chaque critère comprendrait des seuils critiques : un score insuffisant (ex. : 1/5 en écologie) entraînerait automatiquement le rejet du projet. Une note globale serait attribuée, devant dépasser un seuil minimal défini par les membres du Haut Conseil pour permettre la validation.

PROPOSITION #12:

Le sujet l'eau ne doit plus dépendre de plusieurs ministères.

PROPOSITION #13:

Nous soutenons la création d'un ministère de l'Eau afin de fixer une stratégie pluriannuelle pour l'ensemble des enjeux liés à l'eau.

À chaque région sa spécificité, chaque solution doit être adaptée au climat, au sol et au maintien de son système de production animale avec un retour à l'agronomie et une prise en compte des enjeux environnementaux et du changement climatique.

GESTION QUALITATIVE

L'eau doit être de bonne qualité pour la santé des humains et des animaux.

L'eau doit pouvoir être réutilisée afin d'éviter au maximum de prendre dans les nappes, que ce soit dans les industries agroalimentaires pour le nettoyage des outils de production, ou dans les vignobles pour le nettoyage des cuves et autres matériels, des solutions peuvent être mises en œuvre. Les investissements nécessaires doivent être soutenus.

PROPOSITION #14:

Il faut accélérer le développement de la réutilisation des eaux usées traitées

(REUT), à l'image du projet Jourdain en Vendée (Le Programme Jourdain - Vendée Eau (85)), ou de Hong Kong, où 40 % de l'eau potable provient de la REUT.

PROPOSITION #15:

Il est nécessaire d'assouplir les normes sanitaires pour favoriser l'usage d'eau non potable dans certains équipements : toilettes, nettoyage des sols, etc.

PROPOSITION #16:

Nous devons favoriser le retour de l'eau dans le milieu naturel.

Au niveau local, penser l'eau, cela nécessite de connaître toute la chaîne, depuis l'âge des tuyaux jusqu'à la réutilisation des eaux usées. **Impliquer le citoyen dans le processus de décision est essentiel.**

PROPOSITION #17:

Il est fondamental de lutter contre les polluants éternels PFAS en investissant dans des filtres en sortie de station et en entrée de ferme. LABEL « village 0 pfas ».

Les PFAS sont de plus en plus présents dans l'eau. Des filtres existent pour empêcher qu'ils contaminent le retour au milieu naturel. **Comment : identifier le besoin en sortie de STEP, en entrée de ferme et en sortie de ferme pour éviter les contaminations PFAS.**

PROPOSITIONS LOCALES

Thème : « Eau »

- Créer un DOA (débat d'orientation agricole) avant le DOB (débat d'orientation budgétaire). Le DOB est une étape de la construction du budget communal qui permet de discuter concrètement du projet politique et des actions qui vont être menées.

Détail mécanisme : DOA en deux phases : une première phase avec les agriculteurs de la commune puis une phase avec la population, permettant de partager un diagnostic sur la situation des agriculteurs de la commune, de connaître leurs projets et de faire en sorte que les actions qui seront portées par la commune soient cohérentes avec l'amélioration nécessaire de la situation de nos agriculteurs.

- Avoir un adjoint en charge de l'agriculture, de l'économie et de l'environnement/foncier. Une fois le budget construit, les actes doivent être au rendez-vous, et quel meilleur moyen que d'avoir un interlocuteur dédié qui soit responsable en même temps de l'agriculture, de l'économie et de la maîtrise foncière, protection de notre environnement.

Détail mécanisme : choisir un adjoint qui ne soit pas un agriculteur de la commune pour éviter toute suspicion de conflit d'intérêt.

- Identifier les terres arables irriguées naturellement ou irrigables, et déléguer la préemption à l'intercommunalité pour protéger ces terres contre la spéculation foncière, notamment immobilière. Utiliser ces terres pour installer de jeunes agriculteurs. En effet, l'artificialisation des terres agricoles va rendre les successions de plus en plus compliquées, avec des plus-values immobilières très importantes qui créent de la rétention foncière en secteur tendu.

Détail mécanisme : comme l'urbanisme est porté au niveau intercommunal, y défendre la création d'un outil de préemption/installation est un bon moyen de lutter contre cette spéculation.

- Favoriser le lien entre les agriculteurs de la commune et la population du bassin de vie pour permettre de développer davantage les ventes en direct qui apportent plus de marge et donc de revenu aux agriculteurs. Les ventes locales, faibles en volume, sont intéressantes car très fortement margeuses et apportent des flux de trésorerie réguliers dont nos agriculteurs vont avoir un grand besoin.

Détail mécanisme : travailler pour augmenter, via de la commande publique, l'approvisionnement local pour les fêtes ou les écoles ou les EHPAD, via la mise en place d'un projet alimentaire territorial ou en inscrivant la commune dans le PAT intercommunal/départemental. Donner les adresses des agriculteurs et des opérateurs de circuits courts aux nouveaux habitants.

- Étudier avec les agriculteurs les possibilités d'améliorer leurs revenus annexes, dont les revenus de l'énergie renouvelable, dont les sous-produits. Constat : le salaire moyen brut des agriculteurs est de 1475 €/mois selon l'Insee, alors que le salaire moyen brut français est de 3613 €/mois. Nos agriculteurs gagnent donc environ 40% du salaire moyen français, ce manque de ressources pour vivre est un frein à l'installation. Augmenter ce salaire sans provoquer une hausse du prix de l'alimentation produite est compliqué. Orienter, en priorité sur les filières d'agriculteurs les plus en difficulté financière structurelle, le complément de salaire que peut être le revenu de panneaux photovoltaïques ou de la gestion / commercialisation / transformation en énergie ou en engrais des sous-produits agricoles est actuellement un moyen d'améliorer le revenu agricole tout en atteignant nos objectifs de décarbonation.

Détail mécanisme : au moment du DOA, identifier les projets qui pourraient être accompagnés et faciliter leur vie administrative.

- Organiser une journée portes ouvertes des fermes du village / de la ville. Constat : la profession agricole souffre du regard que la société porte sur elle. Donnons aux agriculteurs l'occasion d'ouvrir leurs fermes à la population pour expliquer leur métier / leurs projets / vendre leurs produits.

Détail mécanisme : fixer une date qui a du sens avec les agriculteurs de la commune.

- Lutter contre les polluants éternels PFAS en investissant dans des filtres en sortie de station et en entrée de ferme. Label « Village 0 PFAS » ? Constat : les PFAS sont de plus en plus présents dans l'eau. Des filtres existent pour empêcher qu'ils contaminent le retour au milieu naturel.

Détail mécanisme : identifier le besoin en sortie de STEP, en entrée de ferme et en sortie de ferme pour éviter les contaminations PFAS.

La dégradation de notre système de santé témoigne de l'échec des politiques conduites depuis trois décennies en France. **Plus de 8 millions de Français résident aujourd'hui dans des « déserts médicaux », 650 000 patients atteints de maladies chroniques demeurent sans médecin traitant**, l'hôpital public traverse une crise sociale et financière (baisse d'activité en nombre de séjours, déficit record en 2024), 45% des cliniques privées en déficit (2024), tension chronique des EHPAD, ruptures d'approvisionnement en médicaments de ville, auxquels vient se rajouter une progression des maladies chroniques 10 fois supérieure à la croissance démographique (3% contre 0,3%). C'est ainsi l'ensemble de notre architecture sanitaire qui vacille aujourd'hui.

Pour autant, il ne s'agit pas de renoncer aux principes fondateurs de solidarité qui ont forgé la performance et l'équité de notre système de santé, mais bien de le réformer et d'assurer son financement autour d'une vision stratégique cohérente et de long terme.

Notre village a ainsi identifié trois leviers principaux à mettre en œuvre afin de refonder notre système de santé et son financement :

- **la gouvernance ;**
- **l'organisation des soins ;**
- **le financement solidaire.**

Nous proposons en outre de porter une attention particulière aux sujets de la santé mentale et du Sport-Santé, l'un du fait de l'ampleur du défi qui monte dans notre société (un Français sur cinq est touché chaque année par un trouble psychique) et l'autre en raison de son fort potentiel de prévention et d'amélioration de la santé publique.

REPENSER LA GOUVERNANCE

La gouvernance actuelle de notre système de santé demeure marquée par une **logique de centralisation étatique excessive qui s'est avérée contre-productive**, paralysant progressivement l'action médicale et paramédicale sur le terrain.

Nous plaidons donc pour une refondation de la gouvernance sur le modèle d'un État stratège, recentré sur les fonctions de pilotage et d'élaboration de stratégie nationale, mais déléguant la gestion opérationnelle à une démocratie sanitaire renforcée.

PROPOSITION #1 :

Le transfert de la gestion des soins (en ville, à l'hôpital et dans le médico-social) à une nouvelle entité d'assurance maladie, dotée d'un Conseil de gouvernance pluraliste, rassemblant les représentants des divers acteurs du système, unifiant les instances décisionnelles, confiant une capacité d'action effective aux professionnels de terrain. Supprimer en particulier la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires de 2009.

PROPOSITION #2 :

Instaurer une loi d'orientation et de programmation sanitaire quinquennale dotant notre pays d'un cap et d'une stratégie claire, énonçant les priorités sanitaires et orientant l'allocation des ressources. L'actualisation annuelle du budget resterait du fait du débat parlementaire.

PROPOSITION #3 :

Mobiliser les mutuelles dans le pilotage des actions de prévention, et valoriser leur connaissance très fine des assurés.

PROPOSITION #4 :

Fusionner les organismes de santé publique nombreux et fragmentés (Santé publique France, le Haut Conseil de la santé publique, le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie, ou l'Agence nationale d'appui à la performance) au sein d'une Agence Nationale de Santé Publique, renforçant la cohérence et la lisibilité de l'action.

PROPOSITION #5 :

Conforter le rôle de stratège de l'État, par la création d'un Haut-Commissaire à la Santé publique, chargé du pilotage interministériel des politiques de santé publique.

RECONFIGURER L'ORGANISATION DES SOINS

Notre ambition de déconcentration de l'action publique nécessite ainsi, en premier lieu, un **nouveau partage des responsabilités entre l'État et les territoires**. Mais cette nouvelle répartition ne peut être efficace que si l'on procède à une restructuration du maillage territorial de santé. Cette transformation doit répondre aux incohérences de périmètres des différents services,

et produire des secteurs homogènes et fonctionnels pouvant remplacer les actuels *Groupements hospitaliers de territoire* et *Communautés professionnelles territoriales de santé*, dont la superposition engendre complexité administrative et manque de cohérence opérationnelle.

Ainsi, nous proposons :

PROPOSITION #6 :

La structuration du territoire national en environ 450 bassins de vie contenant 150 000 habitants en moyenne, ou les missions de soin et de santé publique pourraient être ré-évaluées tous les cinq ans. L'identification locale des priorités et des besoins permettrait de répondre aux défis structurels des déserts médicaux, des soins ambulatoires ou des inégalités territoriales de santé.

PROPOSITION #7 :

Renforcer l'ancre territorial de l'hôpital public, en rééquilibrant les rapports entre autorités médicales et administratives, et renforçant le rôle des représentants des usagers.

PROPOSITION #8 :

Une revalorisation de la médecine de ville en lui conférant un statut équivalent à celui de l'hôpital universitaire, en matière d'enseignement et de recherche. Cela passerait également par une redéfinition du modèle des Centres hospitaliers universitaires (CHU), qui conserveraient leur rôle central en enseignement et recherche, mais recentré sur des spécialités identifiées, en collaboration renforcée avec la médecine de ville.

PROPOSITION #9 :

Une meilleure prise en charge des pathologies chroniques, via un contrat thérapeutique entre le patient, un professionnel référent choisi librement et l'assurance santé, condition préalable au remboursement intégral. Cela conduirait à un recentrage sur la médecine de ville, et une meilleure structuration des parcours de soin.

REPENSER LE FINANCEMENT SOLIDAIRE DE NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ

Toutes ces réformes permettent une **meilleure lisibilité de la dépense publique, et une plus grande efficacité des sommes investies**, mais cela n'est pas suffisant. Nous proposons donc, comme troisième levier de réforme de notre système de santé, une refondation de son modèle de financement. **En particulier, nous proposons :**

PROPOSITION #10 :

D'instaurer un régime unique et universel d'assurance santé, qui se substituerait à la segmentation actuelle des risques et des régimes. Financièrement, cela se traduirait par un payeur unique par prestation, supprimant le double étage et la récurrence entre Sécurité sociale et complémentaire de santé, **réduisant les coûts administratifs et clarifiant les circuits de financement**.

PROPOSITION #11 :

De redéfinir le partage entre Sécurité sociale, assurant la couverture des prestations de soins essentiels, et des organismes complémentaires, couvrant les soins non inclus.

PROPOSITION #12 :

De réguler ce nouveau modèle mutualiste via des contrats de référence standardisés permettant une comparaison objective et la prévention de mécanisme de sélection des risques *via* des outils prédictifs de santé numériques.

RÉFORMER LA PSYCHIATRIE ET RENFORCER LA SANTÉ MENTALE

La santé mentale de nos concitoyens est un enjeu majeur de notre époque, et nous souhaitons donc y apporter une attention particulière. Nous proposons une réforme ambitieuse fondée sur la prévention, la subsidiarité territoriale et la responsabilité collective.

PROPOSITION #13 :

Un renforcement des moyens humains et financiers des Centres médico-psychologiques (CMP), et une plus grande coopération avec les écoles, médecins et associations locales.

PROPOSITION #15 :

Revalorisation de la psychiatrie libérale via une hausse des honoraires (60-70€), une ouverture encadrée au secteur 2.

PROPOSITION #14 :

La réforme du dispositif « Mon soutien psy » via une revalorisation des honoraires (50-60€ et un allongement du suivi, 12-15 séances renouvelables), ainsi qu'un assouplissement des règles d'accès, dont une première séance sans prescription.

PROPOSITION #16 :

Le rattachement de la santé scolaire et de la Protection maternelle et infantile pour assurer une filière continue de 0 à 18 ans, faciliter les dépistages et la prévention en milieu scolaire.

PROMOUVOIR LE SPORT-SANTÉ : UNE AMBITION HUMANISTE ET TERRITORIALE

Face à l'augmentation des maladies chroniques, à la sédentarité, au vieillissement démographique et à la perte d'autonomie, **l'activité physique constitue une réponse majeure et accessible**. C'est pourquoi nous aspirons à faire du Sport-Santé un levier de notre politique de prévention et d'amélioration de la santé publique. Pour cela, nous proposons :

PROPOSITION #17 :

D'étendre le réseau des Maisons Sport-Santé pour atteindre un maillage équitable sur tous les territoires (y compris les zones rurales et les quartiers prioritaires), et d'y intégrer un médecin référent et une équipe interdisciplinaire.

PROPOSITION #19 :

Soutenir l'intégration du sport dans les parcours de soin par les médecins généralistes et spécialistes, et la création d'un outil national reliant prescripteurs et intervenants.

PROPOSITION #18 :

De créer des aides ciblées pour les publics vulnérables comme un « chèque Sport-Santé » pour les patients en ALD, des seniors ou des bénéficiaires de minima sociaux, un dispositif de tiers payant Sport-Santé et l'encouragement des mutuelles à prendre en charge certaines activités physiques adaptées à la prévention.

PROPOSITION #20 :

Soutenir la reconnaissance de la médecine du sport comme spécialité, via la création d'un Diplôme d'Etudes Spécialisées en médecine du sport et la création de consultations Sport-Santé spécifiques.

Pour apporter votre contribution à ce village :
village.sante@lesdemocrates.fr

PROPOSITIONS LOCALES

Réduire la fracture sociale et sanitaire en décentralisant la santé scolaire - préconisations plutôt départementales

- Nous sommes convaincus qu'il est impératif de confier de nouvelles missions de santé publique aux départements, en particulier pour lutter contre la fracture sociale et sanitaire. C'est dans ce cadre que nous proposons de décentraliser la santé scolaire au niveau départemental.

Contexte historique et échec de la gestion actuelle

- Bien que la décentralisation du service de santé scolaire ait été prévue en 1983 pour être transférée aux départements, à l'instar de la Protection maternelle et infantile (PMI), cette réforme n'a pas été mise en œuvre. En effet, par un décret du 21 décembre 1984, la gestion de la santé scolaire a été attribuée à l'Éducation nationale. Cependant, les indicateurs sanitaires en milieu scolaire, notamment ceux relatifs à la lutte contre les addictions, ainsi que plusieurs rapports documentés, démontrent un échec du pilotage de la santé scolaire par l'Éducation nationale.

Le modèle de décentralisation réussi de la PMI

- À l'inverse, la décentralisation de la PMI, bien qu'elle ait souffert de ressources insuffisantes, a été largement couronnée de succès. Elle a prouvé que les départements étaient l'échelon géographique le plus pertinent pour gérer les politiques de prévention. Ce modèle constitue une référence pour l'extension de cette approche à d'autres secteurs de la santé publique.

Proposition : Confier la santé scolaire aux départements

- Dans cette logique, nous proposons que le département devienne l'opérateur principal de la santé scolaire. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de poursuivre la décentralisation des services sanitaires de l'État, initiée en 1983 avec la PMI, afin d'assurer une continuité dans l'accompagnement des enfants à tous les âges, ce qui manque aujourd'hui dans l'organisation actuelle. Ainsi, la santé scolaire pourrait être intégrée à la structure de la PMI et relèverait du département, permettant ainsi une prise en charge cohérente et évolutive tout au long de la scolarité.

Des missions actuelles trop ponctuelles et insuffisamment structurées

- Actuellement, parmi les missions de la PMI, figurent la planification familiale et l'éducation à la santé. Les personnels des Centres de planification et d'éducation familiales (CPEF) interviennent dans les collèges et lycées pour des actions collectives d'éducation à la santé et à la sexualité. Toutefois, ces interventions sont trop rares, ponctuelles, sans progression ni objectifs pédagogiques clairement définis, et, le plus souvent, ne font pas l'objet d'évaluations systématiques.

Objectifs et mise en œuvre : une éducation à la santé globale et continue

- Avec l'intégration de la santé scolaire dans le périmètre départemental, il serait primordial d'organiser une véritable éducation à la santé, en partenariat étroit avec les personnels de l'Éducation nationale. Cette éducation serait fondée sur des objectifs évolutifs, permettant à chaque enfant d'acquérir les connaissances nécessaires pour faire des choix responsables en matière de santé.
- Nous estimons que cette éducation à la santé constitue un pilier fondamental pour l'autonomie, un principe clé que le Village Santé souhaite promouvoir. Elle permettrait également de lutter efficacement contre les inégalités d'accès à la santé et de prévenir les risques sanitaires dès le plus jeune âge.

Un terrain d'expérimentation : la Ville de Paris

- La Ville de Paris pourrait jouer un rôle de précurseur en expérimentant cette décentralisation de la santé scolaire. Ce cadre expérimental permettrait de tester l'efficacité de cette nouvelle organisation avant une éventuelle généralisation au niveau national.

04 DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nous vivons une concurrence d'usages (eau, terre, énergie, logement, production, loisirs) sur des écosystèmes déjà fragilisés. Les politiques existent mais restent hétérogènes. La pérennité des effets manque souvent (changement de propriétaires, retournement d'usage, arbitrages budgétaires...), les insectes et les milieux humides déclinent, et la mer concentre les impacts cumulés terre-mer. Les solutions efficaces sont connues : **agir au plus près du terrain, penser santé et biodiversité ensemble, et stabiliser les engagements dans le temps.**

Cette pression se lit partout : dans les chiffres de population de vertébrés qui ont chuté de 73% en 50 ans ; dans la disparition de 85% des zones humides depuis 1700, et l'affaiblissement des écosystèmes et des services qu'ils rendent ; dans la dégradation persistante des masses d'eau de surface européennes, dont 40% seulement atteignaient un bon état écologique en 2021 ; dans la surpêche de 38% des stocks mondiaux de poisson ; dans le déclin des pollinisateurs, menaçant 235 à 577 milliards de dollars de production agricole annuelle (chiffre estimé en 2015) ; et dans la santé publique, avec une large prépondérance des maladies infectieuses d'origine zoonotique, et 8,1 millions de décès attribués à la pollution de l'air en 2021.

Protéger la santé de la planète et de la biodiversité, c'est protéger notre santé et l'avenir des générations futures. Notre cap tient en trois clés :

- « **Une seule santé - One Health** » : relier systématiquement environnement, santé humaine et santé animale.
- **La sobriété** : réduire l'empreinte des usages, dès la conception des projets comme dans nos pratiques quotidiennes.
- **Les Obligations réelles environnementales (ORE)** : verrouiller dans la durée des engagements attachés au terrain.

Le but est clair : protéger et revitaliser les écosystèmes, en particulier les forêts métropolitaines et d'outre-mer, afin d'en garantir la pérennité, la résilience face au changement climatique en cours et de pouvoir profiter en responsabilité des avantages qu'ils prodiguent.

DÉVELOPPEMENT DES ORE COMME OUTILS DE PÉRENNISATION DE L'ACTION

La condition préalable à toute action est leur crédibilité et leur durée dans le temps. Ainsi, nous proposons de développer des ORE, des contrats volontaires conclus entre un propriétaire foncier et une personne morale agissant pour l'environnement, créant des obligations attachées au terrain (et non à la personne) afin de maintenir, gérer ou restaurer la biodiversité. Ces engagements garantissent une protection de long terme contractuelle négociée, cela permet d'adapter finement les engagements aux enjeux locaux.

PROPOSITION #1 :

Un plan ORE « 1 000 contrats », un objectif national clair (par exemple en 3 ans), avec un pilotage léger et des cibles territoriales.

PROPOSITION #3 :

Des incitations justes et lisibles, en généralisant l'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les parcelles sous ORE, une prime de signature plafonnée, cofinancée par les Régions et Agences, conditionnée à des engagements concrets et mesurables de gestion.

PROPOSITION #5 :

Des obligations vertes adossées à des ORE, en réservant une part des fonds issus de leur émission à des projets ORE, pour financer et sécuriser le maintien de l'action.

Outre la souplesse locale et la permanence juridique, les ORE sont une alternative économique à l'achat foncier public, tout en étant aussi efficace pour verrouiller des compensations sur la durée, condition essentielle à une écologie responsable et efficace.

L'ambition est simple : chaque euro mobilisé doit produire un bénéfice écologique réel, mesurable et durable, y compris lorsque la parcelle change de propriétaire. Le mécanisme existe mais reste peu déployé. Il faut le faire passer à l'échelle et en faire un standard de l'investissement « nature ».

Plus précisément, nous souhaitons instaurer :

PROPOSITION #2 :

Un kit national ORE et un guichet d'appui, prodiguant modèles d'actes, check-lists et exemples de clauses, un guichet unique pour l'accompagnement des propriétaires, des collectivités et porteurs de projets, et la proposition d'un circuit rapide pour les dossiers simples.

PROPOSITION #4 :

Un contrôle et une mesure transparente des actions, condition essentielle à tout soutien public (garantie, bonification, aide). Il s'agit de fixer des objectifs vérifiables, une clause de reprise si non-atteints, ainsi qu'un registre public des ORE (cartographie en trois indicateurs simples : surface, type d'habitat/ objectif, état d'avancement), soumis à un bilan annuel national sans lourdeur administrative.

CONCILIER BIODIVERSITÉ ET ACTIVITÉS HUMAINES

Le MoDem doit devenir l'ami de la biodiversité, en conciliant l'essor des activités humaines et la protection des écosystèmes. Notre boussole associe One Health – Une seule santé, la sobriété comme premier réflexe et l'innovation utile : renaturaliser les solutions partout où c'est possible, privilégier ce qui régénère plutôt que ce qui consomme.

Cet horizon donne un cadre clair à l'action publique et à l'économie : **planifier des usages sobres, orienter l'investissement vers des projets à impact démontrable et sécuriser leurs effets dans la durée grâce aux Obligations réelles environnementales (ORE)**. Ainsi, le MoDem fait émerger des champions de l'avenir, entreprises, territoires, filières, qui créent de la valeur en protégeant le vivant.

PROPOSITION #6 :

Inscrire le triptyque Sobriété – Une seule santé – ORE au cœur de chaque décision publique.

PROPOSITION #8 :

Instaurer une clause « biodiversité nette positive » sur tous les marchés publics, afin que les achats soient exemplaires, comme une désimperméabilisation compensatoire, la création d'habitats urbains (haies, mares, toitures végétalisées), et une clause de suivi pluriannuel des résultats.

PROPOSITION #10 :

Réhabiliter la jachère tournante volontaire comme standard de paysage, avec des objectifs territoriaux, un appui technique et une reconnaissance selon les résultats (flore, polliniseurs, sols).

PROPOSITION #7 :

Imposer la hiérarchie « éviter – réduire – compenser » dès l'amont des projets et créer des cellules locales de concertation du vivant où les associations disposent d'un poids décisionnel égal aux autres parties prenantes. Prioriser les surfaces déjà artificialisées avant toute emprise naturelle (toitures, parkings, friches). Cartographier les impacts cumulés pour l'implantation éolienne/solaire.

PROPOSITION #9 :

Protéger nos océans de manière exemplaire, par l'interdiction des techniques destructives dans toutes les aires marines protégées concernées, et une gouvernance terre-mer intégrée (eaux usées, plastiques, ruissellements).

PROPOSITION #11 :

Sanctuariser le vivant, et en priorité les zones humides (têtes de bassin, ripisylves, tourbières, plaines alluviales) **et les autres milieux à biodiversité et insectes** (prairies fleuries, haies, lisières, friches, dunes, laisses de mer, micro-habitats urbains). En particulier, instaurer une zéro perte nette avec renaturation obligatoire en cas d'atteinte, tampons écologiques (10-50m selon sites) et continuités (trames bleues, vertes noires) pour le cycle de l'eau et les déplacements d'espèces, zéro pesticides non-agricoles, fauche différée, sobriété lumineuse (réduction, horaires, spectre), accès de proximité dès lors que c'est possible, contrôle et sanctions effectives (astreintes, remise en état).

PROPOSITION #12 :

Réhabiliter la jachère tournante volontaire comme standard de paysage, avec des objectifs territoriaux, un appui technique et une reconnaissance selon les résultats (flore, pollinisateurs, sols).

L'ambition est de remettre de la vie partout, et de repenser le cadre légal pour une production au plus près de la consommation, s'appuyant sur les atouts naturels des territoires (dénivelés, couloirs de vent, géothermie) sans sacrifier les milieux.

UNE FORÊT FORTE POUR NOUS PROTÉGER

Nous souhaitons en outre porter une attention particulière à nos écosystèmes forestiers, représentant 32% du territoire (17,5 millions d'hectares métropolitains et 8,5 millions d'hectares ultra-marins). Même si leur surface a augmenté ces dernières décennies (+3 millions d'hectares depuis 1985), leur santé se dégrade : mortalité accrue, déclin, incendies, sécheresses, et baisse du puits de carbone.

La forêt est une politique de civilisation. Elle concentre notre rapport au vivant, à la santé, à l'économie des territoires et au climat.

Nous proposons que le MoDem porte une ambition claire : protéger mieux, adapter vite, investir massivement et pérenniser les effets, pour faire de la France métropolitaine et des territoires ultramarins un pays de forêts vivantes.

Le changement climatique impacte déjà fortement nos territoires : sécheresses, déclin, incendies et ravageurs stressent les forêts existantes et impactent leur capacité de séquestration de carbone. C'est un enjeu de protection, autant que possible, et d'adaptation, le plus vite et le mieux possible. Un réchauffement à +2°C entraînera à court et moyen terme des changements parfois irréversibles.

Nos propositions doivent donc être examinées à l'aune de ce scénario, priorisant l'adaptation, la réduction des risques et le renforcement de la résilience.

PROPOSITION #13 :

Renaissance des forêts en libre évolution en métropole, avec un objectif de 5% d'ici 2050 (contre 0,05% aujourd'hui), connectées par des corridors de biodiversité et d'eau.

PROPOSITION #15 :

Revisiter la filière du bois énergie en le retirant de la compatibilité des énergies neutres en carbone, et développant le principe de hiérarchie des usages : priorité donnée au bois-matériau, stockant du carbone, puis réemploi ou recyclage, et bois-énergie en dernier lieu seulement. Créer un moratoire sur les chaufferies industrielles urbaines le temps de définir la part globale qui peut être prélevée.

PROPOSITION #17 :

Développer les bénéfices de santé et la justice territoriale par des plans canopée, îlots de fraîcheur et forêts de proximité, en priorité pour les quartiers chauds et vulnérables. Notre cible est un espace boisé/verdoyant à moins de 10 minutes pour chaque citoyen.

PROPOSITION #14 :

Rehausser nos exigences d'argent public en instaurant plus de transparence, de conditionnalité, de mécanismes de clawback, et en adossant des ORE comme standard de verrouillage des impacts dans le temps.

PROPOSITION #16 :

Développer la filière de bois d'ingénierie via un plan de normalisation et qualification des feuillus, adossé à la commande publique, des clauses de biodiversité et la formation des PME-charpentes.

PROPOSITION #18 :

Financer massivement nos forêts via des OAT vertes (obligations d'État thématiques) labelisées EuGB, et des obligations vertes locales. Mettre en place des indicateurs simples pour piloter et rendre compte (hectares en libre évolution, ripisylves restaurées, feux évités, tonnes CO2eq non-émises).

L'ambition des démocrates est de considérer le développement durable pour ce qu'il est fondamentalement : un équilibre à tenir entre enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

05 EUROPE, INTERNATIONAL & DÉFENSE

Au sein du Village, les membres ont la conviction que **le destin de l'Europe doit s'écrire avec les Européens** qui devraient avoir davantage les moyens d'exprimer leur volonté.

La forme politique de l'Union européenne est encore en évolution. L'Europe n'est pas un État fédéral, ni une simple confédération et encore moins une simple association d'États. **Elle est une forme unique construite traité après traité. Les membres soutiennent la nécessité de poursuivre l'intégration tout en maintenant le principe de la souveraineté des États.** L'équilibre subtil nécessite d'être réactualisé pour tenir compte des défis et des attentes du moment.

Le Village soutient que les États devraient conserver le droit d'avancer à leur rythme sur certaines politiques. **D'autres cercles de coopération sont possibles comme le Conseil de l'Europe ou la Communauté politique européenne et ils doivent continuer à être exploités et soutenus.**

On constate que les diverses formes de « semi-intégration sur mesure à l'Union européenne » avec une vingtaine d'États de l'espace géographique européen offre cette possibilité. Pour le Village, le respect des droits fondamentaux, l'acquis social et environnemental ne peuvent être remis en cause.

COMPÉTITIVITÉ, AUTONOMIE STRATÉGIQUE, PAC, ET POUVOIR D'ACHAT : PENSER LE DESTIN DE L'EUROPE

Le décrochage de l'UE dans la compétition mondiale remet en cause la pérennité de notre modèle et notre capacité à exporter nos valeurs. **La question de notre compétitivité est cruciale pour maintenir notre autonomie stratégique, notre souveraineté alimentaire, pour préserver le pouvoir d'achat des ménages** et donc offrir à l'Europe un destin qui repose sur le respect des droits fondamentaux, l'acquis social et environnemental européen.

POUR UN BUDGET PLUS AMBITIEUX ET MIEUX UTILISÉ

Pour le Village Europe, il est important de considérer que les prochaines perspectives financières pluriannuelles devraient être découpées selon trois grands volets : cohésion territoriale, innovation et affaires extérieures.

Il nous semble nécessaire, pour les années à venir, que l'Union européenne dispose d'un budget bien plus ambitieux pour soutenir la recherche et l'innovation, pour sa sécurité et sa défense, pour permettre la transition vers les énergies décarbonées. Ces aspects sont primordiaux pour notre souveraineté.

MAINTENIR LA QUALITÉ DE VIE DES EUROPÉENS

Nous soutenons la proposition du rapport Letta sur le droit à rester là où l'on habite. Se sentir bien là où l'on vit est essentiel. Il faut, pour cela, disposer de **services publics, d'emplois de qualité, d'un environnement sûr**. Il faut aussi une véritable politique européenne du logement. Partout en Europe, les phénomènes spéculatifs et la

Nos propositions ont porté sur le budget (1), la qualité de vie (2), la politique agricole commune (3) et sur le pouvoir d'achat (4).

Les propositions des rapports Draghi et Letta de 2024 ont servi de référence et de base de départ à celles du Village.

Les projets cofinancés par la Commission européenne nécessitent, la plupart du temps, des référents établis dans plusieurs États membres vers lesquels les sommes sont redistribuées.

Il nous semble pertinent aujourd'hui, de revoir ces règles pour permettre à des grands projets développés dans un seul État membre mais dont les retombées seront positives pour toute l'Union européenne de recevoir aussi des financements européens.

généralisation de la location saisonnière de courte durée ont rendu très difficile l'accès au logement pour les étudiants, les jeunes travailleurs et pour les personnes des milieux populaires en général. Par ailleurs, nous soutenons les acquis législatifs du Green Deal lors de la mandature 2019-2024.

LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

La politique agricole commune (PAC) est aujourd’hui fragilisée et de plus en plus incomprise localement. Le Village Europe estime que les parlements nationaux devraient être impliqués d’une manière ou d’une autre dans sa définition.

PROTÉGER LE POUVOIR D'ACHAT

Les membres du Village considèrent que la commande publique à grande échelle peut être un moyen de diminuer les coûts pour les collectivités et de faciliter la constitution de grands champions. Un changement de paradigme des règles de concurrence s’impose pour permettre à ces grands champions de se constituer. Voici nos propositions :

PROPOSITION #1 :

Demander une réforme du droit de commande publique (directive de 2014) afin de favoriser l'achat de la production locale. Cela pourrait, dans un premier temps, cibler les secteurs où nous sommes en retard comme la technologie de pointe, afin de stimuler les acteurs.

PROPOSITION #3 :

Lancer des produits d'épargne sur le long terme au niveau européen afin de favoriser les investissements en Europe.

Ces produits pourraient être reconnus par un label européen garantissant l’investissement dans l’UE. Ces investissements devront fournir un bon niveau de rentabilité, seule garantie de succès.

PROPOSITION #2 :

Porter un système de commande publique mutualisé à l'échelle européenne pour faire baisser les coûts et soutenir la production dans l'Union européenne. Plusieurs collectivités ou services d'intérêts généraux de différents États membres pourraient passer des marchés publics communs. Par exemple : pour l'achat de trains, de bus, etc.

PROPOSITION #4 :

Des investissements massifs dans les nouvelles technologies doivent être portés par l'UE : calculateurs, outils d'intelligence artificielle et bacs à sable, cloud européen.

COMMENT L'EUROPE PEUT- ELLE VALORISER SES TERRITOIRES ET POPULATIONS ? MIGRATIONS, TOURISME, OUTRE-MER

Pour le Village, les prochaines actions de l'Union européenne devraient poursuivre un triptyque des trois « P » :

**protéger,
promouvoir,
prospérer.**

MIEUX VALORISER LES TERRITOIRES

Les territoires ne sont pas seulement des espaces à vocation économique, agricole, culturelle, etc. Ils sont aussi et surtout des espaces de vie.

L'offre de logements est un déterminant incontournable sur la manière dont les citoyens habitent le territoire. Considérant que le parc de logements est très hétérogène entre États membres, que ce soit la part de propriétaires ou de locataires ou la proportion de logements sociaux, la question mérite d'être posée et débattue.

Les outre-mer font face à d'importantes difficultés de logements (coûts des matériaux, disponibilité du foncier, contraintes climatiques, difficulté à faire venir de la main d'œuvre qualifiée, etc.).

La dimension ultramarine doit être prise en compte dans la future politique européenne du logement. Le Village considère que la réflexion européenne sur le logement pourrait s'élargir à celle de l'habitat ce qui permettrait de mieux prendre en compte les questions environnementales et les nouveaux risques ainsi que les futures migrations intra-UE pour raisons climatiques.

PROPOSITION #5 :

Demander au Parti Démocrate européen de se doter rapidement d'une doctrine sur la politique européenne du logement.

PROPOSITION #6 :

L'Union européenne pourrait proposer un programme de formation-développement spécifique au secteur du bâtiment afin de tenter de résoudre le problème de manque de main-d'œuvre qualifiée. Un focus spécial devrait être prévu pour l'outre-mer avec un volet permettant aux personnes de venir se former en Europe s'il n'est pas possible de les former sur place et ensuite de les aider à retourner travailler en outre-mer. Par exemple avec des mesures d'accompagnement pour la création d'entreprise.

VALORISER LES ÉLUS DES TERRITOIRES ET LES IMPLIQUER DANS LE PROCESSUS DÉCISIONNEL

Aujourd’hui, l’impact des travaux du Comité des régions est presque nul sur le processus décisionnel européen. Les rapports et les avis produits sont très peu connus et très peu considérés bien que de qualité. **Le Comité est très insuffisamment impliqué dans la politique européenne du développement des territoires.**

Il y a des raisons qui tiennent aux traités, mais il y en a aussi qui tiennent à la très faible légitimité de ses membres aujourd’hui nommés de manière discrétionnaire par les États membres.

PROPOSITION #7 :

Porter une réforme du mode de désignation des membres du Comité européen des régions afin qu’ils aient la légitimité nécessaire pour s’impliquer davantage à Bruxelles. Ils pourraient être élus, à l’image du Sénat français, par des collèges de grands électeurs rassemblant les élus locaux.

PROPOSITION #8 :

À l’occasion d’une réforme des traités, **reconsidérer le rôle du Comité des régions dans le processus décisionnel européen.**

DES MIGRATIONS, DU TOURISME ET DE L'OUTRE-MER

Comment les mouvements de population aux interfaces de l'espace européen, déplacements éphémères (tourisme) comme les déplacements de longue durée ou définitifs (migrations), peuvent-ils être un élément de la puissance de l'UE ?

• Valorisation des migrations

Les migrations entre États de l'Union européenne semblent plus aisées que les migrations mêlant États de l'UE et États tiers. Dans le cas de la France, nous sommes à la fois **un pays d'arrivée et de départ mais les Français qui vivent à l'étranger préfèrent les États tiers à l'UE.** Les citoyens européens qui souhaitent avoir une expérience professionnelle à l'étranger ou y étudier devraient être mieux accompagnés.

Il y a encore trop d'obstacles administratifs.

Les migrations étudiantes intra UE devraient continuer à être valorisées.

Le « Pacte asile et migration » ayant été voté à la toute fin de la mandature européenne 2019-2024, il ne produit pas encore pleinement ses effets ; **les membres du Village recommandent son analyse complète à la fin de la mandature 2024-2029.**

• **Valorisation de l'outre-mer**

Le Village estime qu'il est possible d'intégrer plus largement les outre-mer français en les transformant en portes de l'Europe dans les espaces géographiques où ils sont intégrés. Il devrait être possible de diversifier leur clientèle touristique afin qu'ils soient moins dépendants des touristes de métropole. Le désarroi et l'impréparation des décideurs européens au sujet de la menace américaine sur le Groenland démontrent à quel point l'UE ne sait pas penser le sujet ultra-marin.

Les défis sont considérables pour offrir la même qualité de vie et d'opportunités professionnelles à tous les habitants de ces territoires. Moderniser l'aménagement de ces territoires en développant des infrastructures adaptées et durables est aujourd'hui une nécessité.

Il convient de développer des coopérations interrégionales. **Le Village considère que la Guyane et les îles européennes des Antilles devraient pouvoir mieux s'intégrer dans leurs voisinages immédiats**, même si nous savons que cela prendra du temps. Dans le Pacifique, des coopérations avec les États insulaires existent mais doivent être renforcées.

Nous déplorons qu'il n'existe **pas de véritable politique européenne des outre-mer** alors qu'ils méritent une attention spécifique. Ils sont traités à la marge alors qu'ils sont un trésor d'opportunités pour l'Europe.

PROPOSITION #9 :

Le gouvernement français devrait **demander à la présidente de la Commission européenne de désigner parmi les 26 commissaires en place, un d'entre eux qui aurait spécifiquement la charge des outre-mer, le mandater pour l'établissement d'une feuille de route à 10 ans et la doter des équipes nécessaires.**

La feuille de route devrait identifier des domaines de développement, contenir un volet sur la formation et proposer des solutions pour une bonne exploitation locale des ressources halieutiques.

• Valorisation du tourisme

Le commissaire Apóstolos Tzitzikóstas chargé des transports et du tourisme doit publier courant 2026 une stratégie de l'Union européenne en matière de tourisme durable. Nous savons qu'il souhaite conjuguer attractivité de l'Europe et durabilité. Nous savons aussi que le secteur du tourisme est pourvoyeur aussi bien d'emplois locaux qualifiés que non qualifiés.

Le Village considère que la politique européenne du tourisme devrait avoir pour finalité de répartir équitablement les touristes dans l'ensemble des territoires.

- Car le surtourisme chasse les habitants de leurs territoires par l'augmentation des coûts ;
- Car le surtourisme a un impact négatif sur l'environnement et sur la préservation du patrimoine ;
- Car cela permettrait de faire profiter les territoires reculés des bénéfices du tourisme et contribuerait à les valoriser.

LES CONSÉQUENCES DES CONFLITS MONDIAUX SUR LA POPULATION ET LE TERRITOIRE FRANÇAIS

Le Village a choisi d'étudier ce thème en ne tenant compte que des conflits qui lui ont semblé les plus impactants, voire les plus déstabilisants pour nos démocraties et pour nos économies. Avant d'étudier leurs conséquences sur notre territoire et sa population, il a proposé de faire le point sur nos principales dépendances économiques, ou autres problématiques socio-économiques en ne mettant en avant que certaines d'entre elles.

La question sous-jacente posée est celle de notre action face aux conséquences des conflits mondiaux.

QUELLES SONT NOS PLUS GRANDES DÉPENDANCES ?

Le conflit en Ukraine a des retombées agricoles, mais nos dépendances alimentaires sont bien plus larges. De façon générale, **la France importe (en valeur) 20 % de son alimentation. La pandémie de Covid-19 et l'invasion de l'Ukraine ont mis en lumière nos fragilités dans le système alimentaire** et notre dépendance aux importations reste particulièrement importante pour certains produits.

Nos besoins fondamentaux risquent à court ou moyen terme d'être en jeu, mais il faut aussi, plus généralement, surveiller notre possible dépendance en eau.

PROPOSITION #10 :

Sauvegarder nos ressources agricoles (sols, eau, chaîne logistique et de transformation) est une priorité pour limiter nos dépendances.

PROPOSITION #12 :

Développer notre filière de transformation de déchets, au lieu d'exporter nos propres déchets vers des États qui les accumulent, accentuant ainsi leurs pollutions et faire nous-mêmes notre propre recyclage.

PROPOSITION #11 :

Il faut **repenser les accords commerciaux afin de trouver d'autres débouchés** et d'autres importateurs pour limiter nos dépendances alimentaires.

Le besoin d'acier européen indépendant et souverain doit avoir une part plus importante dans nos négociations commerciales.

Nos besoins en acier vont augmenter avec ceux de l'industrie d'armement.

Pour éviter de dépendre d'autres États exportateurs, nous proposons d'étudier la possibilité de produire d'autres types d'acier (neutralité carbone, développement de la filière hydrogène...).

La dépendance en médicaments est un problème français et européen.

Les pays de l'UE gèrent leur propre système de santé, l'Union européenne peut les aider en coordonnant certaines actions, en adoptant des règles communes pour les médicaments et les dispositifs médicaux et en soutenant les politiques nationales.

PROPOSITION #13 :

L'Union doit encourager les États à renforcer leurs achats groupés, favoriser la production européenne en créant un marché unique des médicaments dans l'UE et en développant l'innovation pour la recherche.

Nos dépendances technologiques sont une faiblesse dans beaucoup de secteurs : informatique, numérique, batteries, logiciels... soit pour tout ce qui compose un ordinateur (« le hardware ») : matériel informatique, circuits intégrés, périphériques, disques durs, mémoires, cartes mères, processeurs, claviers, imprimantes, etc.

PROPOSITION #14 :

Il est nécessaire de **renforcer les efforts de diversification européenne dans le secteur électronique stratégique et, de façon générale dans tous les matériels informatiques**, hors de Chine et de Taïwan et, plus généralement, dans les pays de l'Indopacifique. Cela passe nécessairement par de la formation aux métiers d'ingénieurs.

Mais il faut investir dans nos cerveaux et nos industries. La déprise des formations et des carrières d'ingénieurs, de techniciens et de scientifiques est un vrai point d'inquiétude pour l'avenir.

La pression militaire chinoise contre Taïwan a atteint depuis 2019 des proportions inédites accrues avec la politique commerciale de Donald Trump.

Ce conflit actuellement froid voit ses probabilités d'escalade régulièrement révisées à la hausse. La confrontation commerciale sino-américaine actuelle démontre que **la Chine n'hésite plus à confronter ouvertement son rival**. Elle prouve ainsi sa puissance économique et diplomatique, confirmée par ses fortes dépenses militaires.

Il est aussi nécessaire que la France - l'Europe plutôt - **étudie l'impact potentiel sur elle-même d'un conflit ouvert dans cette zone du Pacifique**.

Militairement et diplomatiquement, bien sûr, mais aussi sur **l'économie et les chaînes d'approvisionnement** (coupure des échanges économiques avec la Chine) y compris les molécules pharmaceutiques.

DES CONFLITS SONT DÉSTABILISANTS POUR NOTRE DÉMOCRATIE ET NOTRE COHÉSION NATIONALE LES CONFLITS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE SONT DE CEUX-LÀ.

La stratégie russe de déstabilisation de la France en Afrique.

L'Afrique étant de mieux en mieux connectée, les réseaux sociaux sont utilisés intensivement pour diffuser des fausses nouvelles, affaiblir la démocratie et instrumentaliser les difficultés françaises en Afrique. Redonner de l'influence à notre pays et imposer notre « soft power » est un véritable enjeu.

La francophonie est en difficulté dans ces régions, en particulier à cause du discours anti-français.

Face à nos dépendances, aux conflits actuels ou aux risques de conflits :

il s'agit plutôt de multiplier et de diversifier les sources d'approvisionnement, les secteurs d'exportations et, surtout, de poursuivre l'intégration européenne.

Tout en étant conscients de nos dépendances, en faisant tout pour les limiter afin d'être plus réactifs en cas de blocage, il faut faire comprendre que **seule l'Union peut nous permettre d'affronter économiquement d'autres puissances**.

La pression des conflits internationaux implique des choix difficiles. Mais ils sont nécessaires pour consolider notre pacte républicain, pour assurer l'avenir de notre pays et de notre Europe.

PROPOSITION #15 :

S'appuyer plus fortement sur la diaspora africaine très présente sur notre territoire.

À condition d'avoir une politique de visas et de frais universitaires préférentiels, la présence d'étudiants d'origine africaine dans nos universités est un moyen de redonner de la valeur à la francophonie et de combattre la désinformation adverse anti-française.

L'Europe doit s'affirmer face à trois grands enjeux :

- l'enjeu géopolitique, les grandes puissances représentant des menaces réelles ;**
- l'enjeu démocratique, l'Europe devant trouver sa pleine légitimité ;**
- l'enjeu de la gestion des crises, qui oblige l'Europe à se révéler par la solidarité.**

Nous pensons que les compétences de l'Union européenne doivent être renforcées dans les domaines de la défense, de la fiscalité, de la recherche et de l'innovation, de la sécurité.

Le projet européen a profondément changé de nature depuis une trentaine d'années, depuis la chute du Mur et l'éclatement du Bloc de l'Est. Or, toutes les conséquences n'ont pas encore été tirées.

Globalement, à l'intérieur de l'Europe, les rapports sont pacifiés. Mais nous sommes aujourd'hui confrontés à une révolution copernicienne : l'Europe doit se situer dans un monde où elle subit des attaques très fortes. Nous ne voulons pas d'un monde dirigé par deux ou trois superpuissances.

Démocrates, nous souhaitons que l'Europe représente, aux yeux du monde, un Occident pluraliste, une addition d'indépendances unies dans un destin commun.

Pour apporter votre contribution à ce village :
village.europe@lesdemocrates.fr

PROPOSITIONS LOCALES

Réduire le nombre de communes.

- S'inspirer de ce qui a été entrepris par le passé dans les pays frontaliers comme l'Allemagne et la Belgique en termes de fusions de communes. Fusionner les communes permettrait de redonner une marge de manœuvre aux maires et de déployer plus efficacement des services publics.

Penser en frontaliers

- En France métropolitaine, 22 départements sont frontaliers. Le nombre de communes concernées par une frontière n'a pas été référencé mais il est significatif. Dans toutes ces communes, les candidats devraient se rapprocher des élus de la « commune d'en face » afin d'étudier ce qui pourrait être construit ensemble dans les six ans à venir.
- Accès facilité aux équipements municipaux (piscine, bibliothèque, etc.) pour les habitants frontaliers des deux pays.
- Mise en place de services publics communs : gestion des déchets, mobilités, gestion de l'eau.
- Réflexion sur le partage de matériel communal qui est utilisé à faible fréquence durant l'année.
- Faire connaître efficacement les marchés publics des communes des deux côtés de la frontière.
- Il est aussi possible de s'entendre sur des thématiques environnementales et de valorisation du territoire.
- Il est enfin possible de porter à connaissance les emplois disponibles de l'autre côté de la frontière afin d'encourager la mobilité professionnelle.

Renforcer les jumelages des communes :

Le nombre exact de jumelages de communes n'est pas connu. On lit parfois qu'il y aurait environ 7 000 jumelages. La majorité d'entre eux sont anciens et avec des communes allemandes. Nous estimons qu'il est possible de les renforcer en proposant plusieurs volets :

- Mise en place d'échanges, de cours de langue, en visioconférence avec les élèves des villes jumelées.
- Organisation d'échanges de bonnes pratiques sur les différents services publics communaux pour apprendre des uns et des autres.
- Lorsque cela s'y prête, chercher des synergies pour les entreprises des deux villes. A déployer avec les chambres de commerce, les unions de commerçants.
- Proposer des stages pour les lycées / les étudiants des villes jumelées.

Adhérer au réseau « Bâtir l'Europe avec les élus locaux ».

- Une fois élu, tout conseiller municipal peut adhérer au réseau « Bâtir l'Europe avec les élus locaux » animé par la Commission européenne. Adhérer au réseau permet de recevoir de l'information utile pour les communes, d'être invité à des événements pour les élus, de pouvoir échanger avec d'autres élus locaux répartis dans toute l'Union européenne. L'adhésion est individuelle et n'engage pas les autres élus de la commune.

Faire vivre la thématique européenne dans la commune :

- Dans la plupart des communes de France, aucun événement n'est prévu pour le 9 mai, journée de l'Europe. Prendre l'engagement, pour chaque 9 mai des six ans du mandat d'organiser une manifestation pour célébrer la construction européenne. Cela peut prendre la forme d'une conférence, de l'organisation d'une compétition sportive amicale avec invitation de clubs d'autres pays, de la venue d'orateurs dans les écoles, etc.
- Durant le mandat, solliciter les députés européens ou les membres du comité des régions et des villes pour qu'ils viennent dans la commune afin de les sensibiliser aux problématiques locales.
- Lors du nommage des nouveaux équipements ou des voiries : intégrer des personnalités qui ont contribué à la construction européenne : Paul-Henri Spaak, Willy Brandt, Louise Weiss, etc.

Ne plus passer à côté des possibilités offertes par les fonds européens :

- Au niveau de l'intercommunalité, en début de mandat, demander aux services de la région ou de la préfecture de venir faire une présentation générale aux élus sur les possibilités offertes par les fonds européens sur le territoire. Ceci afin d'offrir un minimum d'information à l'ensemble des maires et délégués à l'intercommunalité.

Stimuler l'accès au marché européen :

- Pour les communes qui le peuvent et dont le tissu économique s'y prête, avec l'aide des organisations professionnelles, stimuler à l'export au sein du marché unique. Cela peut prendre la forme de l'organisation de journées d'information pour les entreprises.

06 LOGEMENT

Que chacun habite dans un logement décent est une priorité pour la pensée démocrate et humaniste. Le ministre MRP Eugène Claudius-Petit (de 1948 à 1953), ami de Le Corbusier, avait notamment mis en œuvre, avec le projet Firminy-Vert, des procédures expérimentales afin de soutenir l'utilisation de la pierre de taille à l'ère du 100% béton, avec des prêts spéciaux du Crédit foncier. Il a simplifié la procédure des permis de construire en ville, et créé le corps des architectes conseils. Il crée même une direction de l'aménagement du territoire au Ministère de la reconstruction.

Dès les années 1970, au gouvernement, les centristes prennent des portefeuilles en lien avec les questions d'urbanisme, de logement, et d'aménagement du territoire. Jacques Barrot, secrétaire d'État au logement de 1974 à 1978, s'inscrit très clairement dans les pas de Claudius-Petit. Il publie *Les pierres de l'avenir*, en 1978, dans lequel il explique son action. Dans un premier temps, une réforme du logement, en donnant à chacun les chances de louer un appartement confortable, mais aussi de développer considérablement l'accession à la propriété, et d'améliorer la qualité du logement, dont les problématiques d'isolation thermique sont déjà connues. L'usage de la géothermie est, dès cette époque, préconisé.

Les périodes récentes du confinement ont révélé des inégalités de logement criantes, et même révoltantes. Notre Village Logement s'attaque à ces questions avec volonté et esprit de justice. Nos propositions s'adressent à tous les acteurs de la politique d'urbanisme, pour les exhorter à se coordonner : les élus locaux, les constructeurs, les professionnels de l'immobilier qui, trop souvent, pensent la ville selon leur prisme particulier.

La problématique du logement est en même temps une question locale et une question d'aménagement du territoire. Aussi faut-il accompagner les élus dans leur politique du logement et d'aménagement du territoire. **Améliorer l'évaluation foncière, au service des élus, est ainsi une nécessité.** La question du locatif exige de nouvelles mesures.

Notre proposition-phare : pour opérer une révolution foncière, il faut fluidifier la constitution des organismes de foncier solidaire (OFS) et étendre les bénéficiaires de la dissociation entre le foncier et le bâti.

REPENSER LA POLITIQUE DU FONCIER ET LA FISCALITÉ IMMOBILIÈRE

PROPOSITION #1 :

La révision des exonérations fiscales est nécessaire. Nous proposons de supprimer les abattements sur les plus-values immobilières après 30 ans, pour libérer des logements sur le marché.

PROPOSITION #3 :

Il faut arrêter l'extension en périphérie des lotissements et des zones commerciales, qui consomment en France, chaque année, l'équivalent d'un département en forêts, champs et espaces naturels. C'est le plus urgent.

PROPOSITION #5 :

Les arbres ont leur place en ville, mais les arbres plantés, pas en pot.

PROPOSITION #7 :

La rénovation des immeubles anciens, la réhabilitation des friches industrielles, commerciales, administratives au cœur des villes sont indispensables pour éviter d'artificialiser de nouveaux sols. Il faut veiller à ne pas tomber dans des pratiques de greenwashing, où des mesures sont annoncées sans effet réel, créant une fausse impression de progrès.

PROPOSITION #9 :

Recycler les espaces s'avère indispensable.

PROPOSITION #2 :

L'exonération pour les primo-accédants est souhaitable. Il faudrait une exonération de la plus-value pour les propriétaires cédant leur bien à un primo-accédant sur une période de 3 ans. Cela permettrait de libérer des logements à un prix abordable. L'objectif est d'augmenter la mobilité dans le marché du logement et de favoriser l'accès à la propriété pour les jeunes générations.

PROPOSITION #4 :

La ville doit absolument en finir avec le tout minéral. L'évolution climatique le commande. Les canicules vont se multiplier. Nombre de logements sont, par temps de canicule, inhabitables (isolation, rénovation thermique nécessaire).

PROPOSITION #6 :

Il faudrait construire davantage en hauteur pour ne pas empiéter sur la nature, pour offrir des espaces ouverts avec balcons ou terrasses.

PROPOSITION #8 :

Il faut développer des outils pour mesurer et intégrer l'impact carbone des projets de construction et de rénovation. Notre idée consiste à tenir compte du coût environnemental des bâtiments (émissions de CO₂, énergie grise, etc.) dans les choix de construction et de réhabilitation.

POUR UN CONTRÔLE DE BAILLEUR ET DE LOCATAIRE

PROPOSITION #10 :

Nous préconisons de **mettre en place un suivi périodique pour évaluer la taille des logements en fonction des évolutions familiales des locataires.**

PROPOSITION #12 :

Pour mieux garantir la sécurité des bailleurs privés, nous proposons **d'étendre la garantie Visale.** Il faudrait étendre ce dispositif de garantie pour couvrir un plus grand nombre de propriétaires, en particulier ceux qui acceptent de louer à des primo-accédants ou des familles à revenus modestes.

PROPOSITION #14 :

Il a été noté que les garanties financières **sont essentielles pour encourager les propriétaires à investir dans le logement locatif,** en particulier dans un marché incertain.

PROPOSITION #11 :

Créer un mécanisme pour **adapter les logements aux besoins réels des occupants (ex : taille des logements, composition familiale).** Cette mesure pourrait améliorer la gestion du parc locatif et optimiser l'occupation des logements.

PROPOSITION #13 :

Nous proposons **des garanties supplémentaires pour couvrir le risque de loyers impayés ou de dégradations,** afin de restaurer la confiance des investisseurs privés dans le secteur immobilier.

PROPOSITION #15 :

Dans une société où la mobilité professionnelle s'accroît, **il pourrait être intéressant d'inciter certaines personnes à être locataire de leur logement principal mais propriétaire d'un petit bien secondaire pour le louer,** par exemple.

PROPOSITIONS À L'ATTENTION DES DÉPUTÉS EUROPÉENS

PROPOSITION #16 :

Agir contre le logement vacant s'impose. **Artificialiser les sols pour construire du neuf n'est pas la solution à promouvoir en premier alors qu'il y a des millions de logements vacants en Europe.** Diverses solutions sont possibles pour lutter contre le logement vacant : elles peuvent être de l'ordre juridique ou fiscal.

PROPOSITION #17 :

Il est **impératif de lutter contre l'occupation illégale.** La mise en place d'un registre européen des occupations illégales apparaît comme une mesure totalement disproportionnée, très coûteuse, complexe à mettre en place et à maintenir à jour et enfin certainement peu efficace car il n'existe pas de transhumance de l'occupation illégale en Europe.

PROPOSITION #18 :

Il faut **mettre à disposition davantage de logements étudiants.** Partout en Europe, le coût de la vie est un frein aux études supérieures. Les États membres devraient être incités à mettre à disposition davantage de logements étudiants. Tous les moyens possibles pour parvenir à cette fin doivent être explorés.

PROPOSITION #19 :

La **transformation de bureaux en logements est une vraie bonne idée.** Les États membres devraient développer des mécanismes juridiques et fiscaux afin de faciliter la transformation de bureaux en logements. **Le MoDem, avec la loi Daubié, dispose d'une expertise en la matière.**

Pour apporter votre contribution à ce village :
village.logement@lesdemocrates.fr

PROPOSITIONS LOCALES

Thème : « Le logement adapté pour tous »

- Mettre en place un suivi périodique pour évaluer la taille des logements en fonction des évolutions familiales des locataires. En effet, le suivi des bailleurs vis-à-vis de leurs locataires est insuffisant.
- Intégrer le prix carbone dans les politiques de logement et de construction. Pour cela il faut développer des outils pour mesurer et intégrer l'impact carbone des projets de construction et de rénovation. L'idée est de tenir compte du coût environnemental des bâtiments (émissions de CO₂, énergie grise, etc.) dans les choix de construction et de réhabilitation. Il a été suggéré que ce concept devienne un critère essentiel dans la reconversion des bâtiments existants, comme les bureaux en logements.
- Renforcer les mesures concrètes en matière de transition énergétique pour les nouveaux bâtiments et les projets de rénovation : les zones à faible empreinte carbone devraient être prioritaires pour la construction de nouveaux logements, avec des solutions écologiques et économiques.
- Garantir davantage la sécurité des bailleurs privés : proposer des garanties supplémentaires pour couvrir le risque de loyers impayés ou de dégradations, afin de restaurer la confiance des investisseurs privés dans le secteur immobilier. Il a été noté que les garanties financières sont essentielles pour encourager les propriétaires à investir dans le logement locatif, en particulier dans un marché incertain.

07 FAMILLE, ENFANCE & BIOÉTHIQUE

Historiquement, la famille a toujours été au cœur de la pensée centriste, depuis l'abbé Lemire, député-maire dans les années 1920, œuvrant pour les allocations familiales, la ministre MRP de la Santé Germaine Poinso-Chapuis en 1947, jusqu'à Sarah El Haïry, Haute-commissaire à l'Enfance, aujourd'hui.

Dans de très nombreux pays, dont la France, **la pyramide des âges s'inverse, la population vieillit**. Dans une société où l'on prend de plus en plus conscience des besoins de l'enfant et de l'importance de l'enfance pour tout le reste de la vie, **le MoDem réaffirme que les enfants sont l'avenir du pays. Une société qui ne prend pas assez soin de ses enfants, qui sont vulnérables par essence et en construction, est une société vouée à aller mal.**

Prendre soin des enfants et de leur santé, physique et mentale, constitue dès lors une obligation morale collective, tous les pans de la société doivent se sentir concernés, et prendre leur part. Un enfant victime de violences directes ou indirectes subira des pertes de chances au cours de sa vie. **Lutter contre les violences faites aux enfants et les prévenir**, c'est œuvrer à un futur plus désirable. Se mettre davantage à l'écoute des enfants dans l'élaboration de nos politiques publiques sera un gage de progrès. Le déclin démographique annoncé et amorcé (dans de nombreuses sociétés dans le monde), peut permettre de **repenser et redéployer des moyens liés aux politiques éducatives. Nous devons à nos enfants de bien investir pour leur avenir.**

Une statistique nous alerte : 1,62 enfant par femme, contre un désir de 2,2 enfants par femme. Ne pas avoir d'enfant, pour nombre de femmes, ne résulte pas tant d'un choix que de contraintes, économiques notamment. Comment lever ces freins à la natalité ?

REPENSER LA PLACE DE L'ENFANT

PROPOSITION #1 :

Développer / généraliser sur le modèle du centre de loisirs après l'école, un centre de loisirs pour collégiens, qui puisse être pensé après le collège avec une prise en charge par des associations partenaires sur site d'activités culturelles et sportives (maisons des jeunes et de la culture etc.).

PROPOSITION #2 :

Favoriser l'éducation populaire : héritage de Marc Sangnier.

Les organismes comme les scouts (confessionnels ou non) font le plein, et font leur preuve pour les jeunes : **comment et avec quels moyens encourager leur croissance ?**

PROPOSITION #3 :

Développer massivement le parrainage et le mentorat.

PROPOSITION #5 :

Développer dans chaque collège un concours d'éloquence en fin d'année, en lien avec des associations / structures spécialisées, et valoriser les jeunes les plus méritants en lien avec les mairies
(dispositifs intéressants à Louviers : l'Académie des talents, ou les temps pizza-ados, où les jeunes déjeunent et discutent librement avec le maire et quelques élus).

PROPOSITION #4 :

Investir dans les internats et internats d'excellence comme soutien à la réussite des jeunes et à la parentalité. Au total aujourd'hui, 304 internats d'excellence sont labellisés sur le territoire national avec au moins un internat d'excellence par département, et peuvent accueillir au moins 30 000 élèves. Doubler le nombre d'internats d'excellence, en le portant à deux par département.

PRÉVENIR LA VIOLENCE ET ACCOMPAGNER LES PARENTS

PROPOSITION #6 :

Pour prévenir les violences, **le groupe nominatif des CLSPD ou CISPD est utile** : soumis au secret professionnel, les professionnels qui participent à ces réunions peuvent évoquer nominativement des situations de jeunes en décrochage ou qui risquent d'être à la dérive. On retrouve autour de la table les services de la ville (CCAS, service jeunesse, centre sociaux, coordonnateur du Programme de Réussite Educative), les services du département (la prévention spécialisée, le service enfance-famille dont la protection de l'enfance), les services de sécurité (police ou gendarmerie), l'Éducation nationale et tout autre acteur associatif ou établissement médico-social. Un suivi resserré se met en place.

PROPOSITION #9 :

L'attention particulière aux familles d'enfants en situation de handicap et aux familles monoparentales par un accompagnement en proximité via la mission handicap ou le CCAS par exemple.

PROPOSITION #7 :

Faciliter la vie des familles : développer les solidarités horizontales (brigades citoyennes, réseaux d'échanges locaux de services), services pour enfants à besoins particuliers (organiser le répit des parents).

PROPOSITION #8 :

Soutien à la parentalité : **développer le covoiturage et les pédibus dans les communes, pour aider des parents célibataires ou à horaires décalés** à emmener ou ramener les enfants de façon sécurisée.

PROPOSITION #10 :

Faire de la procédure d'adoption une procédure plus humaine et mieux accompagnée.

Nous proposons de mettre en place un module de parentalité dédié au moment de l'adoption mais également de **rendre obligatoire un suivi des familles tout au long de la minorité de l'enfant pour accompagner les parents** et vérifier que l'enfant est bien informé de son statut d'adopté dès le plus jeune âge.

FAVORISER LES LIENS INTERGÉNÉRATIONNELS

PROPOSITION #11 :

Démultiplier les solutions de logement intergénérationnel. Développer des incitations fiscales pour toute personne hébergeant des étudiants.

PROPOSITION #12 :

Instaurer un service de mise en relation jeunes / actifs / seniors, au niveau communal, valoriser et faire des campagnes de communication pour recruter des jeunes en service civique avec des missions du type visite à domicile pilotées par les CCAS et CIAS.

PROPOSITION #13 :

Covoiturage intergénérationnel : permettre à des retraités véhiculés de transporter des jeunes sur le territoire pour leur permettre de participer à différentes activités et faciliter leur mobilité, et vice-versa.

PROPOSITION #14 :

Créer une réserve Seniors pilotée par les CCAS ou CIAS pour mettre en place des actions intergénérationnelles sur le temps scolaire ou périscolaire.

LUTTER CONTRE LES FREINS À LA NATALITÉ

La politique de relance de la natalité doit avoir quatre caractéristiques :

- 1. La globalité : il faut envisager la politique de soutien à la natalité dans tous ses aspects** car il est démontré qu'un seul levier n'est pas, pris isolément, assez efficace.
- 2. La cohérence : forte d'une orientation claire, cette politique doit avoir un objectif : celui de soutenir la natalité.** Les autres objectifs sociaux comme la lutte contre les inégalités – tout aussi légitimes naturellement – doivent faire l'objet d'autres instruments.

- 3. La continuité : la politique de soutien à la natalité ne doit pas constituer une variable d'ajustement**, notamment pour rééquilibrer les comptes publics. La question démographique est si structurante qu'elle doit échapper à des logiques conjoncturelles.
- 4. La lisibilité : nos concitoyens doivent pouvoir prendre conscience très simplement du soutien que le pays leur apporte** dans le projet d'avoir un enfant. Chaque méandre administratif est un obstacle à l'objectif que nous nous assignons.

PROPOSITION #15 :

Plan d'action contre la mortalité infantile qui stagne en France depuis plus d'une décennie, avec la création d'un registre des causes de décès pour mieux comprendre ce phénomène.

PROPOSITION #16 :

Mieux informer sur la baisse de la fécondité femme / homme dès après 25 ans, alors que les difficultés à concevoir sont souvent liées à des tentatives trop tardives.

Pour apporter votre contribution à ce village :
village.famille@lesdemocrates.fr

PROPOSITIONS LOCALES

Thème : « Repenser la place de nos enfants dans la société»

- Des concours d'éloquence pour tous : développer dans chaque collège un concours d'éloquence en fin d'année, en lien avec des associations / structures spécialisées, et valoriser les jeunes les plus méritants en lien avec les mairies. Le savoir- faire existe, il faut le démultiplier ! Multiplier les interventions avec les associations autour de l'éloquence : savoir bien parler constitue une arme pacifique pour gérer les conflits. Tout le village / la commune peut être invité à participer. Des adultes peuvent aussi participer à ces concours, ouverts à tous.
- Lutte contre le décrochage scolaire : généraliser les dispositifs de prise en charge des collégiens exclus, pour prévenir le désœuvrement et la récidive ; triangulation locale collège / commune / associations. L'État peut soutenir la démarche.
- Ouvrir l'école aux parents : beaucoup de parents comprennent mal le système scolaire et son langage. Il est important d'ouvrir les écoles aux parents plus que pour les kermesses, leur permettre de mieux appréhender le système scolaire. Cela se fait déjà, à voir quels temps peuvent être institutionnalisés au-delà des réunions parents- professeurs traditionnelles.
- Mobilités : développer le covoiturage et les pédibus dans les communes, pour aider des parents célibataires ou à horaires décalés à emmener ou ramener les enfants de façon sécurisée. Développer l'organisation de dating pour les babysittings par les communes.
- Soutien à la parentalité : 1 000 premiers jours et au-delà : faire mieux connaître au grand public et aux élus locaux le service public de la petite enfance et ses déclinaisons locales. Systématiser l'accès à l'application des 1 000 premiers jours aux futurs parents et jeunes parents par tout moyen : PMI, maternité, crèches municipales ou privées... Cet outil de soutien à la parentalité est encore peu connu alors qu'il contient de très nombreuses ressources.

Thème : « Favoriser le rapprochement des liens intergénérationnels »

Aide à l'insertion des jeunes

- Développer massivement le parrainage et le mentorat.
- Instaurer un service de mise en relation jeunes / actifs / seniors, au niveau communal valoriser et faire des campagnes de communication pour recruter des jeunes en service civique Covoiturage intergénérationnel : permettre à des retraités ayant un véhicule de véhiculer des jeunes sur le territoire pour leur permettre de participer à différentes activités et faciliter leur mobilité, et vice-versa.
- Démultiplier les solutions de logement intergénérationnel. Développer des incitations fiscales pour toute personne hébergeant des étudiants.
- Développer des mécanismes de transmission de patrimoine tout au long de la vie.
- Créer une réserve Seniors pilotée par les CCAS ou CIAS pour mettre en place des actions intergénérationnelles sur le temps scolaire ou périscolaire.

Recréer du lien social

- Massifier les plans de lutte contre la solitude.
- Faciliter l'ouverture de bars associatifs/ lieux de rencontre et de convivialité en zone rurale.
- Développer les services civiques intergénérationnels.
- Développer les jumelages entre villes et villages ruraux.

08 ART & CULTURE

La culture, ou plutôt les cultures, c'est ce qui permet aux individus de se rattacher à des valeurs et des récits communs, jouant ainsi un rôle crucial dans la construction de l'identité individuelle et collective.

En période de crise, les expressions artistiques expriment les innovations, bouleversements à l'œuvre dans la société. Il n'y a pas de culture et de contre-culture, mais des cultures qui forment un tout.

Trop souvent, on oublie que **la culture constitue le ciment de nos sociétés. Investir dans la culture, c'est investir dans la cohésion sociale, la démocratie et le bien-être des citoyens.** Art, culture, patrimoine, tourisme... 4 domaines que nous avons tendance à voir chacun dans un couloir de nage et qui sont pourtant bien imbriqués les uns dans les autres : la rénovation du patrimoine n'a d'intérêt que s'il est visité, l'art ne vaut que s'il est admiré, la culture ne vaut que si elle déclenche la venue de visiteurs. Le budget est primordial, de fait, la culture constitue un levier contre la désinformation.

Cet axe budgétaire doit être articulé avec l'axe éducatif : **développer un esprit critique indépendant est indispensable, notamment pour utiliser l'intelligence artificielle de manière intelligente.**

Dans l'accès à la culture, des barrières psychologiques persistent. Le sentiment de déclassement est une réalité. **Si la rencontre, le déclic, ne se produisent pas, certains n'iront pas vers les propositions culturelles disponibles parce qu'ils ont intégré l'idée que cela n'est pas pour eux.** C'est la thèse de Pierre Bourdieu, sur la reproduction. On pense aussi au film *Le goût des autres* d'Agnès Jaoui et Jean-Pierre Bacri (2000). **Pour ceux qui n'ont pas les codes et qui ont une impression d'illégitimité, la médiation est une nécessité : par l'école, par les associations, par les bibliothèques et médiathèques, par les festivals.**

Notre proposition-phare : concevoir la politique culturelle comme un levier contre la désinformation.

LA POLITIQUE CULTURELLE NE DOIT PAS ÊTRE IMPOSÉE DE MANIÈRE ÉLITISTE

PROPOSITION #1 :

Un accompagnement est nécessaire pour parvenir à toucher ceux qui n'iraient pas spontanément vers l'offre culturelle, rendue encore plus profuse sur le net.

PROPOSITION #3 :

Dans les musées, une approche interactive est efficace: on n'est pas seulement spectateur mais on participe au sens de l'œuvre. **Les visites au musée devraient constituer une expérience, où l'on apprend à former son regard pour mieux décrypter ce qui nous entoure.**

PROPOSITION #5 :

Amener la culture vers les gens, dans les rues : mettre des bibliothèques en lien avec les écoles, assurer leur gratuité, y créer des expositions temporaires.

PROPOSITION #6 :

Les expositions, les spectacles sont des lieux d'échanges et de vie, où l'esprit critique se forge dans la discussion. L'association Loir-et-Cher Tech a confié une animation à une association spécialisée dans l'inclusion et l'acculturation.

PROPOSITION #2 :

Ouvrir les médiathèques le dimanche : la lecture publique dans les médiathèques a prouvé son utilité. Par la voix, l'écoute, les textes prennent une autre dimension.

PROPOSITION #4 :

Se pose aussi la question de la pérennité des budgets et de leur stabilisation.

Effectivement, si le budget continue de s'épaissir avec une vision macro, le ressenti et le constat en vision micro diffèrent. La culture est souvent perçue comme la « 5^{ème} roue du carrosse » et les coupes budgétaires se font souvent au détriment d'associations porteuses d'événements culturels qui participent pleinement à faire société.

PROPOSITION #7 :

À Roubaix, une initiative très intéressante se développe : **les petits-déjeuners de la Tech, qui visent à familiariser des personnes très éloignées du numérique avec ces outils, dans un cadre agréable et convivial.**

LA CULTURE, INNOVER ET LUTTER CONTRE LA DÉSINFORMATION

PROPOSITION #8 :

L'IA transforme notre rapport au monde et nos comportements : pour le pire comme pour le meilleur, c'est un outil avec lequel il faut apprendre à réfléchir. C'est l'économie de l'attention qui a changé.

PROPOSITION #10 :

L'IA peut aussi se révéler un merveilleux outil de créativité. Encore faut-il que son usage soit régulé. Au niveau européen, cette action est vitale.

PROPOSITION #12 :

Pour les médias : les obliger à choisir entre être un média ou être un réseau social.

PROPOSITION #14 :

Inciter les médias, presse écrite ou chaînes en ligne à développer une éthique du journalisme autour de trois principes : **honnêteté, indépendance, pluralisme.**

PROPOSITION #9 :

La vigilance critique nécessite un apprentissage numérique constant : les fake news créent un choc de l'attention, qui peut nous rendre tous vulnérables, y compris ceux qui se pensent suffisamment aguerris.

PROPOSITION #11 :

Des ponts culturels comme Erasmus, Arte, permettent de mieux appréhender les cultures dans leur diversité et de ne pas céder à la facilité de la peur de l'étranger.

PROPOSITION #13 :

Bien faire la distinction entre la liberté de la presse et la liberté d'expression.

PROPOSITION #15 :

Le journalisme, ce n'est pas la propriété des journalistes : c'est ce qui relie les citoyens directement aux faits.

PROPOSITION #16 :

Face aux stratégies de déstabilisation et de désinformations menées par d'autres pays, être dans la réponse, sans tomber dans l'équivalence : le piège serait de renoncer à nos valeurs démocrates.

LA CULTURE, C'EST AUSSI PRÉSERVER ET INNOVER

PROPOSITION #17 :

Le devoir de mémoire est un élément non pas essentiel, mais vital, qui se doit d'être hissé au rang de priorité dans une politique culturelle.

PROPOSITION #19 :

Les rapports ou missions concernant de près ou de loin l'exception culturelle française qui se sont succédé sur les bureaux des ministres démontrent quant à eux, l'extrême difficulté à prendre des décisions pérennes face à un univers quotidiennement en transformation, qui subit des innovations technologiques permanentes.

PROPOSITION #18 :

L'Éducation nationale a un rôle important à jouer dans la valorisation des métiers dits manuels, qui peuvent mener vers les métiers d'art.

PROPOSITION #20 :

La culture stimule l'économie, crée des revenus et de l'emploi. Elle est le moteur de nombreux processus de développement : elle a un impact sur l'entrepreneuriat, les nouvelles technologies, le tourisme.

PROPOSITION #20 :

La culture concourt aussi à la dimension environnementale, par sa capacité à influencer sur une consommation plus responsable, et sa contribution à des pratiques de gestion durable issues du savoir local et traditionnel.

L'école est le lieu par excellence où la lutte contre les inégalités de destin prend tout son sens. Pour aborder plus largement la question du primaire et du métier de professeur des écoles, la question de la lecture est un point d'entrée intéressant. **Comment renforcer l'apprentissage des socles de connaissances fondamentaux, sans abdiquer sur le niveau exigé, tout en intégrant un aspect ludique ?** Dans le courant démocrate, la liberté des enseignements, la défense de la laïcité et l'éducation populaire sont des pistes privilégiées.

C'est Marc Sangnier qui, dès la fin du XIX^e siècle, a diffusé l'éducation populaire et inventé les premières auberges de jeunesse.

Comment rendre le métier de professeur des écoles plus attractif, attirer davantage les talents pédagogiques ? Au concours 2023, on comptait 1 315 places non-pourvues dans le premier degré. Le traitement net en première année d'exercice (après stage) est de 2 121 € par mois. Comment former les professeurs des écoles aux bonnes pratiques, avant d'exercer (c'est-à-dire en master 1 et 2 MEEF), en stage (l'année qui suit l'obtention du concours) et au fil de leur carrière ?

Dans le secondaire, les inégalités se cristallisent. Et les inégalités sociales se doublent d'une inégalité d'origine. « Les élèves issus de l'immigration ont 2,4 fois plus de chance que les élèves autochtones de se retrouver parmi les élèves peu performants en mathématiques au PISA 2022 (moyenne OCDE : 2,2 fois plus de chance) ». « La différence est plus marquée chez les élèves immigrés de première génération qui ont obtenu 60 points de moins que les élèves autochtones en mathématiques avant prise en compte du statut socio-économique des élèves et de la langue parlée à la maison (différence moyenne OCDE : 44 points). Les élèves immigrés de deuxième génération ont obtenu 47 points de moins que les élèves non-immigrés (différence moyenne de l'OCDE : 20 points) ».

Comment combattre ces déterminismes sociaux, pour permettre à des élèves défavorisés de suivre des cursus généraux ? Dans le même temps, comment valoriser l'apprentissage et les métiers manuels, sans qu'ils soient perçus comme une voie de garage ? À l'inverse, l'apprentissage peut aussi devenir un vrai choix pour des élèves issus de milieux favorisés.

Notre proposition-phare consiste à demeurer exigeants sur la qualité des enseignements, pour que les enfants, dès le jeune âge, bénéficient d'un socle solide.

POUR LE PRIMAIRE, REPENSER SES FONDAMENTAUX

PROPOSITION #1 :

Mieux dispenser et évaluer la formation initiale (en INSPE, après master) et continue des enseignants.

PROPOSITION #2 :

Quelles implications **pour la formation initiale (en INSPE, après master)** et continue des enseignants ?

PROPOSITION #3 :

Quels types de devoirs sont utiles ? cf. le site allemand de quiz de lecture Antolin, adapté en France (Lilote). Cette méthode permet notamment d'impliquer les parents.

PROPOSITION #4 :

Il faut recenser les pratiques qui donnent envie de lire ? Le par cœur ? Assister à des spectacles de diction ?
Le choix des textes qui donnent le plaisir de lire est essentiel. Faire venir des conteurs est toujours bénéfique. Il faut former les enseignants à la lecture contée, et rendre le CDI accueillant.

PROPOSITION #5 :

Quel rôle pour les parents ? Clé selon PISA 2009 : il y a une corrélation très significative entre la lecture avec les parents dans l'enfance et les résultats dans la suite. Notamment pendant les vacances, pour assurer la continuité. Abonner à des magazines comme *J'apprends à lire* et lire avec les enfants. Et lire eux-mêmes (selon PISA 2009). Inviter l'enfant à comprendre en posant des questions, et en le laissant se débattre avec l'histoire. Il faut donc accompagner les parents.

PROPOSITION #6 :

Il faut mieux prendre en compte les inégalités : une étude de 2021 parue dans la *Revue des politiques sociales et familiales* indique que « 51 % des mères d'origine favorisée lis[e]nt « souvent » à leurs enfants, contre 37 % dans les classes défavorisées ». *Journal of Applied Developmental Psychology* 2018 : « les mères de famille défavorisée qui se voient donner des livres ont deux fois plus de chances que les autres du même milieu social de lire souvent des histoires à leurs enfants âgés de 6 à 12 mois ». Inviter les parents à lire des histoires aux enfants, même dans leur langue maternelle quand ce n'est pas le français.

POUR LE SECONDAIRE, CRÉER LE DÉCLIC POUR DONNER L'ENVIE D'APPRENDRE

PROPOSITION #7 :

Contre l'idée d'un élève constructeur de son savoir, **mettre en œuvre un apprentissage des mathématiques fondé sur la manipulation et l'expérimentation, la verbalisation, l'abstraction, le cours structuré, la trace écrite, la notion de preuve.** Développer les automatismes de calcul (calcul mental), la mémorisation.

PROPOSITION #8 :

Il serait bon de **renforcer l'observation des cours des autres enseignants.** Renforcer le travail en équipe pour que les enseignants soient éclairés dans leur tâche d'interprétation du programme. Créer une culture d'établissement pour l'éducation. Incrire la formation continue des enseignants comme une obligation quantifiée.

PROPOSITION #9 :

Nous préconisons de **développer l'évaluation externe de ce que pensent les élèves de leur professeur en termes d'aide et de discipline.** Repérer au niveau de chaque établissement l'évaluation de la dynamique des résultats d'un enseignant.

PROPOSITION #10 :

Lutter contre le harcèlement scolaire, en instaurant un climat favorable aux apprentissages et aux travaux en groupe.

VALORISER L'APPRENTISSAGE, COMME VOIE D'EXCELLENCE

Dans la voie d'apprentissage, il y a une surreprésentation des élèves de milieu défavorisé : 33 % du dernier quartile PISA (statut économique, social et culturel) se trouvent dans ces filières contre 17 % dans l'OCDE.

D'où une question :

- d'orientation : des initiatives existent, comme le programme Avenir(s) de l'ONISEP, ou le programme découverte des métiers lancé dans la réforme du lycée pro actuellement en déploiement (viser non pas 10-15 métiers connus à la fin de la 3^{ème} mais 50);
- d'adaptation aux nouveaux métiers : certains métiers font rêver, et s'inscrivent dans un récit de participation à un effort collectif (métiers de l'énergie, de l'industrie, de la santé, du numérique).

Il faut davantage s'inspirer de ce qui fonctionne :

PROPOSITION #11 :

L'apprentissage : certes, une explosion avant tout dans le supérieur (x4 entre 2018 et 2022 en nombre d'entrées) mais aussi dans le secondaire (+ 55% entre 2018 et 2022). Et ce dès avant la mise en place de l'aide exceptionnelle en juillet 2020.

Or les taux d'insertion sont supérieurs. Il faut donc **orienter davantage vers cette filière, notamment en renforçant l'orientation vers l'apprentissage dans la 3ème prépa-métiers (par exemple, en formant aux compétences comportementales, qui pour 54% des employeurs d'apprentis sont un problème)**. Aujourd'hui la préapprentissage existe, mais pour des jeunes de 16 à 29 ans.

PROPOSITION #13 :

L'enseignement technique agricole est une réussite. Trois ans après le diplôme, 87 % des titulaires d'un bac professionnel de l'enseignement agricole ont un emploi. Des clés : la formation aux compétences comportementales, transversales et civiques depuis 1962 (« l'éducation socio-culturelles »), l'approche par compétences depuis 2006 (qui laisse notamment à l'enseignant le soin d'adapter les enseignements aux nouvelles techniques), la création d'une communauté (57% d'internes en 2022; une vie culturelle animée par l'Association des lycéens, étudiants, stagiaires et apprentis – ALESA).

PROPOSITION #12 :

Les écoles de production connaissent des taux d'insertion records, qui avoisinent les 100%, notamment parce qu'elles **insistent sur la formation pratique** (2/3 du temps) **pour répondre à des commandes réelles du bassin économique, et ont un ratio d'encadrement d'un enseignant (maître-professionnel, toujours issu du métier) pour 12 élèves.**

PROPOSITION #14 :

Le lycée professionnel **doit également être un lieu de renforcement des fondamentaux.**

PROPOSITION #15 :

Le lycée professionnel **doit permettre un rapprochement de la formation pratique (doublement de la durée des stages dans la réforme actuellement en déploiement : + 4 semaines à la rentrée 2024-2025).**

PROPOSITION #16 :

Le lycée professionnel doit être un lieu de vie civique : développer les internats et les associations culturelles est nécessaire.

Pour apporter votre contribution à ce village :
village.enseignement@lesdemocrates.fr

10 DROIT & JUSTICE

Les Français expriment, dans leur majorité, un sentiment d'insécurité croissant. Notre Village a formulé des propositions détaillées sur la place de la police municipale, sur l'état de nos prisons et sur l'État de droit.

La proposition-phare que nous défendons : **étendre les compétences judiciaires de la police municipale pour renforcer son action au service de la protection des citoyens et de leur sécurité, sous réserve de trouver un juste équilibre.**

L'administration pénitentiaire a une triple mission : **assurer la garde des personnes détenues ; assurer cette garde dans des conditions acceptables (prévention des suicides, mise en œuvre des règles pénitentiaires, etc.) ; permettre la réinsertion (familiale ou par le travail).**

On distingue :

1. Les maisons d'arrêt pour les prévenus (en attente de procès) et les détenus dont le reliquat de peine est faible (inférieur à deux ans) ou dont le jugement n'est pas définitif (appel) ;
2. Les centres de détention pour les condamnés définitifs à de longues peines ;
3. Les maisons centrales qui accueillent les détenus les plus difficiles et présentant le moins de gage de réinsertion sociale. On doit y ajouter désormais :
4. La prison de haute sécurité de Condé-sur-Sarthe réservée aux narco-trafiquant, récemment ouverte.

La capacité carcérale demeure insuffisante : **il manque actuellement 15.000 places et il y a urgence. Or le délai moyen pour la construction d'une prison est d'environ 7 ans.** On constate en outre que les projets de construction sont peu différenciés et suivent un schéma uniforme.

En démocratie il n'est pas d'institution qui ne dépende du peuple, soit par le jeu de l'élection, soit par l'intermédiaire du texte constitutionnel. **La démocratie ne se résume pas uniquement à l'élection mais surtout à tout ce qui se passe après l'élection.** Ainsi, il est légitime que les décisions de justice puissent être critiquées, mais la crainte d'un « gouvernement des juges » n'est qu'une façon de contester le contre-pouvoir que constitue l'autorité judiciaire au profit d'une liberté sans limite du pouvoir du parlement et surtout de l'exécutif. Les grands principes de l'État de droit peuvent et doivent être résumés et simplifiés pour être rappelés au grand public qui peut légitimement être rebuté par un énoncé trop technique : **le rappel de ces principes doit être fait de façon concrète et mis en relation avec les libertés publiques dont jouissent les citoyens.**

LA PLACE ET LE RÔLE DE LA POLICE MUNICIPALE

Quel doit être le rôle d'une police municipale ?

L'institution d'une police municipale n'est pas toujours envisagée comme un complément de la police nationale mais bien **comme un remplacement face à la perception d'un certain désengagement de l'État**. Il est alors demandé à la police municipale d'accomplir une lutte contre la délinquance.

PROPOSITION #1 :

Revoir à la hausse le niveau d'accès au service. Les agents de la police municipale doivent-ils être armés et selon quelles modalités ?

Un grand nombre de services de police municipale est doté d'un armement qui est perçu comme assurant une certaine crédibilité. L'armement ne s'étend toutefois pas à toutes les catégories d'armes. L'extension de cet usage doit aller de pair avec la maîtrise de celui-ci.

PROPOSITION #2 :

Étendre les compétences judiciaires de la police municipale pour renforcer son action au service de la protection des citoyens et de leur sécurité, sous réserve de trouver un juste équilibre.

La police municipale ne doit pas être considérée comme une « sous-police ». Il convient donc de renforcer les conditions d'accès au service et de valoriser la fonction de policier municipal.

PROPOSITION #3 :

Renforcer la coordination entre police municipale et police nationale. Renforcer la participation de la police nationale à la formation des policiers municipaux dans les CFPM (Centre de formation de la police municipale).

L'ÉTAT DE NOS PRISONS

PROPOSITION #4 :

Construire des prisons à partir de modèles différenciés en fonction des besoins réels : **des prisons de petites dimensions pour recevoir des détenus non dangereux pourraient être construites dans des délais plus courts et résorber une partie du surplus.**

PROPOSITION #5 :

Construire des prisons spécifiques dédiées au régime de semi-liberté et développer ce régime de peine.

PROPOSITION #6 :

L'expérience prouve que les collectivités locales sont souvent hostiles à l'implantation sur leur territoire d'établissements pénitentiaires.

Une compensation financière par l'État pourrait être envisagée pour les convaincre de les accueillir.

PROPOSITION #8 :

Développer ou renforcer tous moyens techniques propres à assurer la sécurité des personnels lors des mouvements de détenus : drones, brouilleurs de fréquences.

PROPOSITION #10 :

Mettre en place par voie légale un mécanisme de régulation carcérale contraignant pour l'État avec un contrôle du parlement.

PROPOSITION #12 :

Sensibiliser le grand public sur les droits (et obligations) attachés à la personne du détenu, la prison n'étant pas une zone de non-droit mais un lieu de préparation à la réinsertion.

PROPOSITION #7 :

Réduire et/ou non-augmenter le nombre des détenus par une réflexion sur la peine

:

- dépénaliser certains délits ;
- réduire le recours à la détention provisoire ;
- développer des alternatives à l'emprisonnement.

PROPOSITION #9 :

À budget constant, **ne pas utiliser toute la ressource vers l'accroissement du parc (en dépit des besoins)** mais l'orienter également vers l'amélioration des conditions de détention et le renforcement des alternatives à l'incarcération.

PROPOSITION #11 :

En s'inspirant d'exemples étrangers, **sensibiliser le grand public au recours non systématique à l'emprisonnement comme mesure de pénalité.**

COMMENT PROMOUVOIR L'ÉTAT DE DROIT

PROPOSITION #13 :

Les vecteurs de promotion à privilégier sont les réseaux sociaux car ils sont aujourd'hui au cœur de la communication informelle du grand public et le lieu des discours alternatifs.

Par ailleurs, cette communication doit être réalisée par des professionnels pour suivre les codes actuels et avoir une efficacité maximale.

Pour apporter votre contribution à ce village :
village.droit@lesdemocrates.fr

11 DÉCENTRALISATION

Les démocrates sont fondamentalement attachés à la pluralité des lieux de décisions : une bonne décision est une décision partagée entre les différents acteurs.

Alors que la défiance envers les grandes institutions politiques s'accroît, les échelons locaux restent paradoxalement les lieux où l'engagement citoyen demeure le plus vivant.

À l'échelle des communes, on observe encore un réel attachement à la chose publique : participation aux élections municipales, implication dans les associations, candidatures sur des listes citoyennes ou initiatives collectives autour de projets

concrets. Ce tissu d'engagement local est souvent riche, inventif et profondément ancré dans les réalités du quotidien.

Pourtant, malgré cette vitalité, de nombreux citoyens engagés — notamment les élus municipaux non exécutifs ou les membres de commissions consultatives — ont le sentiment de ne pas être véritablement écoutés.

Parmi les propositions que nous avons formulées, il en est une qui s'impose comme une priorité, et même la condition pour dépasser les blocages institutionnels :

PROPOSITION : Adopter le scrutin proportionnel pour les élections législatives, selon le modèle d'un système mixte, combinant une part de députés élus au scrutin majoritaire et une autre à la proportionnelle, sur des listes nationales ou régionales. Une telle réforme permettrait de préserver l'ancrage territorial des députés tout en assurant une représentation plus équilibrée des forces politiques.

Une autre option serait **une proportionnelle intégrale sur le modèle 1986, plus radicale mais plus équitable**, à condition d'introduire un seuil minimal (par exemple 3 à 5 %) pour éviter un émiettement excessif du paysage parlementaire.

Les effets attendus d'une telle réforme seraient multiples :

- **Rétablissement la justice électorale** : chaque voix compterait de manière égale, quel que soit le territoire ou le parti.
- **Encourager le pluralisme** : les formations politiques aujourd'hui marginalisées pourraient enfin obtenir des sièges correspondant à leur poids réel.
- **Favoriser le dialogue parlementaire** : l'émergence de majorités de coalition encouragerait la recherche de compromis et le débat d'idées, plutôt que l'imposition verticale d'un programme.

Les mécanismes de concertation locale, lorsqu'ils existent, sont trop souvent perçus comme formels ou symboliques. **Les conseils de quartier, les comités citoyens ou les réunions publiques sont parfois organisés sans réel suivi, ni garantie d'impact sur les décisions.** Cette situation crée un décalage entre la promesse de participation et la réalité du pouvoir d'influence, qui finit par décourager même les plus volontaires.

De nombreux élus municipaux témoignent également d'un manque de reconnaissance, de moyens ou de formation pour jouer pleinement leur rôle de relais démocratique entre les citoyens et les institutions.

Ce paradoxe nourrit une frustration silencieuse mais profonde : celle d'un engagement sincère, qui ne trouve pas sa traduction dans les décisions publiques.

À terme, il alimente le retrait, le désengagement, voire la suspicion à l'égard des dispositifs participatifs. La démocratie participative, si elle veut gagner en légitimité, doit donc d'abord commencer par tenir ses promesses là où elle est censée fonctionner le plus naturellement : au niveau local.

Nous avons réfléchi selon trois axes :

- Démocratie représentative : plus de participation
- Repenser la place de la voiture au XXI^e siècle
- Mieux répartir les compétences sur les territoires

DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE : PLUS DE PARTICIPATION

PROPOSITION #1 :

Rendre obligatoire la création d'une «assemblée représentative des jeunes » dans les communes de 1500 habitants et plus (issue de la PPL 840 de janvier 2025 du député de la Loire Emmanuel Mandon).

PROPOSITION #3 :

Donner un véritable pouvoir aux conseils de quartier et aux élus locaux en matière de concertation locale en leur accordant la possibilité de demander au conseil municipal et à son maire d'organiser une concertation publique sur des sujets touchant à la vie de quartier.

PROPOSITION #2 :

Rendre obligatoire les conseils de quartier dans toutes les communes de 20 000 habitants et plus (issue de la PPL 840 de janvier 2025 du député de la Loire Emmanuel Mandon).

PROPOSITION #4 :

Introduire une dose significative de proportionnelle avec une circonscription nationale ou des circonscriptions régionales où les élus le sont au scrutin proportionnel.

PROPOSITION #5 :

Introduire dans les communes de plus de 1 500 habitants l'obligation de **présenter un budget participatif des investissements pour un montant de 5 % du budget total d'investissements.**

PROPOSITION #6 :

Dans les communes de taille significative (plus de 10 000 habitants), **rendre obligatoire la diffusion des conseils municipaux sur les réseaux sociaux.**

LA PLACE DE LA VOITURE

Comment concilier l'indispensable liberté de se déplacer avec les impératifs écologiques, économiques et sociaux de notre époque ? Nos propositions :

PROPOSITION #7 :

Accélérer l'électrification tout en garantissant l'équité sociale.

PROPOSITION #9 :

Étendre et simplifier les primes à la conversion, en ciblant particulièrement les zones rurales.

PROPOSITION #11 :

Déployer un réseau de bornes de recharge rapide accessible sur tout le territoire, y compris dans les petites communes.

PROPOSITION #13 :

Financer la recherche sur l'hydrogène et sur les véhicules autonomes, en misant sur les partenariats public-privé.

PROPOSITION #15 :

Créer une fiscalité incitative pour les mobilités partagées et bas-carbone (covoiturage, autopartage, transports collectifs).

PROPOSITION #8 :

Accélérer le développement du grand plan de « leasing social » pour les véhicules électriques, afin que les ménages modestes puissent y accéder.

PROPOSITION #10 :

Investir massivement dans les infrastructures.

PROPOSITION #12 :

Soutenir la filière batterie en Europe, pour réduire la dépendance aux importations asiatiques.

PROPOSITION #14 :

Réformer progressivement la fiscalité des carburants pour accompagner la transition sans pénaliser brutalement les automobilistes.

VALORISER LE STATUT DE L'ÉLU LOCAL

Renforcer la transparence et l'accès à l'information

PROPOSITION #16 :

Accès anticipé aux documents du conseil municipal : garantir que les conseillers municipaux, y compris ceux de l'opposition, reçoivent tous les documents préparatoires dans des délais suffisants (au moins 10 jours avant la séance), afin de favoriser un débat éclairé.

PROPOSITION #18 :

Diffusion en direct ou en différé des conseils municipaux : utiliser les outils numériques (site communal, réseaux sociaux) pour permettre une plus grande transparence et associer les habitants à la vie démocratique locale.

PROPOSITION #17 :

Publication proactive des décisions : mettre en ligne systématiquement les délibérations, budgets, et rapports de commissions pour que chaque citoyen puisse consulter facilement l'action municipale.

Garantir un pluralisme effectif et l'expression de l'opposition

PROPOSITION #19 :

Espace d'expression égalitaire dans les supports municipaux : assurer que l'opposition bénéficie d'un espace régulier dans les bulletins municipaux, sur le site internet et dans les communications officielles.

PROPOSITION #20 :

Temps de parole équitable en conseil : instaurer un règlement intérieur fixant un temps de parole minimum pour chaque groupe d'opposition sur les délibérations majeures, notamment lors du vote du budget ou des projets structurants.

PROPOSITION #21 :

Moyens matériels et logistiques dédiés : **mettre à disposition des élus d'opposition un local, des moyens bureaucratiques, et l'accès au personnel administratif pour leurs travaux.**

Valoriser les élus locaux

PROPOSITION #22 :

Formations municipales continues : **proposer, à l'échelle communale ou intercommunale, des sessions de formation accessibles à tous les élus, majorité et opposition, sur des thèmes clés** (finances locales, urbanisme, transition écologique...).

PROPOSITION #23 :

Accompagnement de la conciliation vie personnelle et mandat : prévoir la possibilité d'organiser des réunions municipales en horaires adaptés (soirs, visioconférence), afin de faciliter la participation des actifs, des parents et des étudiants.

PROPOSITION #24 :

Reconnaissance symbolique : **mettre en valeur publiquement l'action de l'ensemble des élus, notamment en associant les élus d'opposition aux cérémonies officielles et aux instances de concertation.**

Promouvoir la participation citoyenne et l'innovation démocratique

PROPOSITION #25 :

Budgets participatifs ouverts : **consacrer une part du budget communal à des projets proposés par les habitants**, avec une implication directe des élus d'opposition dans le suivi et la sélection.

PROPOSITION #26 :

Conseils citoyens pluralistes : **mettre en place des instances consultatives où majorité et opposition siègent ensemble** avec des habitants, sur des sujets comme la jeunesse, l'environnement ou la culture.

PROPOSITION #27 :

Expérimentation d'outils numériques de participation : **développer des plateformes locales pour recueillir les avis des citoyens** et publier le suivi des projets adoptés.

PROPOSITIONS LOCALES

Thème: «Renforcer la démocratie - participation directe & proportionnelle»

Propositions pour les municipales :

- Donner la parole à la jeunesse, en rendant obligatoire la création d'une assemblée représentative des jeunes dans toutes les communes de plus de 1 500 habitants. Trop souvent oubliés, les jeunes ont des idées et des attentes : il est temps de leur offrir un vrai espace pour s'exprimer.
- Renforcer les conseils de quartier, en les rendant obligatoires dans les communes de plus de 20 000 habitants, mais aussi en leur donnant un véritable pouvoir d'initiative. Ces instances de proximité doivent pouvoir saisir le maire et le conseil municipal pour exiger une concertation publique sur les projets qui touchent leur quartier.
- Mettre en place un budget participatif local, obligatoire dès 1 500 habitants, représentant 5 % du budget d'investissement. Les habitants pourraient ainsi décider, chaque année, de projets concrets pour leur commune : rénovation d'une place, aménagements écologiques, équipements culturels, etc.
- Créer une école nationale de la démocratie, pour former les citoyens – jeunes, nouveaux arrivants, ou simplement curieux – à la prise de parole publique, au fonctionnement des institutions et à la construction de propositions.
- Utiliser les outils numériques pour ouvrir la délibération, à l'image de plateformes comme Decidim ou autre utilisée à Lacanau par le maire démocrate : une plateforme municipale sur laquelle les citoyens peuvent proposer des projets, commenter des délibérations ou voter sur les priorités locales.
- Diffuser en direct les conseils municipaux sur les réseaux sociaux, pour permettre à tous, même ceux qui ne peuvent se déplacer, de suivre les débats démocratiques et de s'informer en toute transparence.
- Faciliter l'engagement citoyen, en mettant à disposition des salles de quartier pour les associations et collectifs, et en créant des kits d'animation prêts à l'emploi pour aider les habitants à faire vivre les comités de quartier.
- Enfin, il est aussi nécessaire de mieux valoriser les élus qui se sont engagés dans les élections municipales : ce thème est l'objet de l'une de nos contributions sur la valorisation des élus : le statut de l'élu et l'élu d'opposition.

Propositions globales qui peuvent s'appliquer au niveau local :

- Rendre obligatoire la création d'une « assemblée représentative des jeunes » dans les communes de 1 500 habitants et plus (issue de la PPL 840 de janvier 2025 du député de la Loire Emmanuel Mandon).
- Rendre obligatoire les conseils de quartier dans toutes les communes de 20 000 habitants et plus (issue de la PPL 840 de janvier 2025 du député de la Loire Emmanuel Mandon).
- Introduire dans les communes de plus de 1500 habitants l'obligation de présenter un budget participatif des investissements pour un montant de 5 % du budget total d'investissements.
- Dans les communes de taille significative (plus de 10 000 habitants), rendre obligatoire la diffusion des conseils municipaux sur les réseaux sociaux.
- Mettre plus facilement à disposition des associations et des collectifs des salles de réunion dans les quartiers pour favoriser les échanges d'idées.
- Créer des kits clés en main afin de favoriser l'animation des comités de quartier.
- Conditionner une partie des aides publiques aux partis à leur capacité à impliquer les citoyens non-adhérents, à former leurs militants et à s'impliquer et se mobiliser dans l'organisation des élections.

